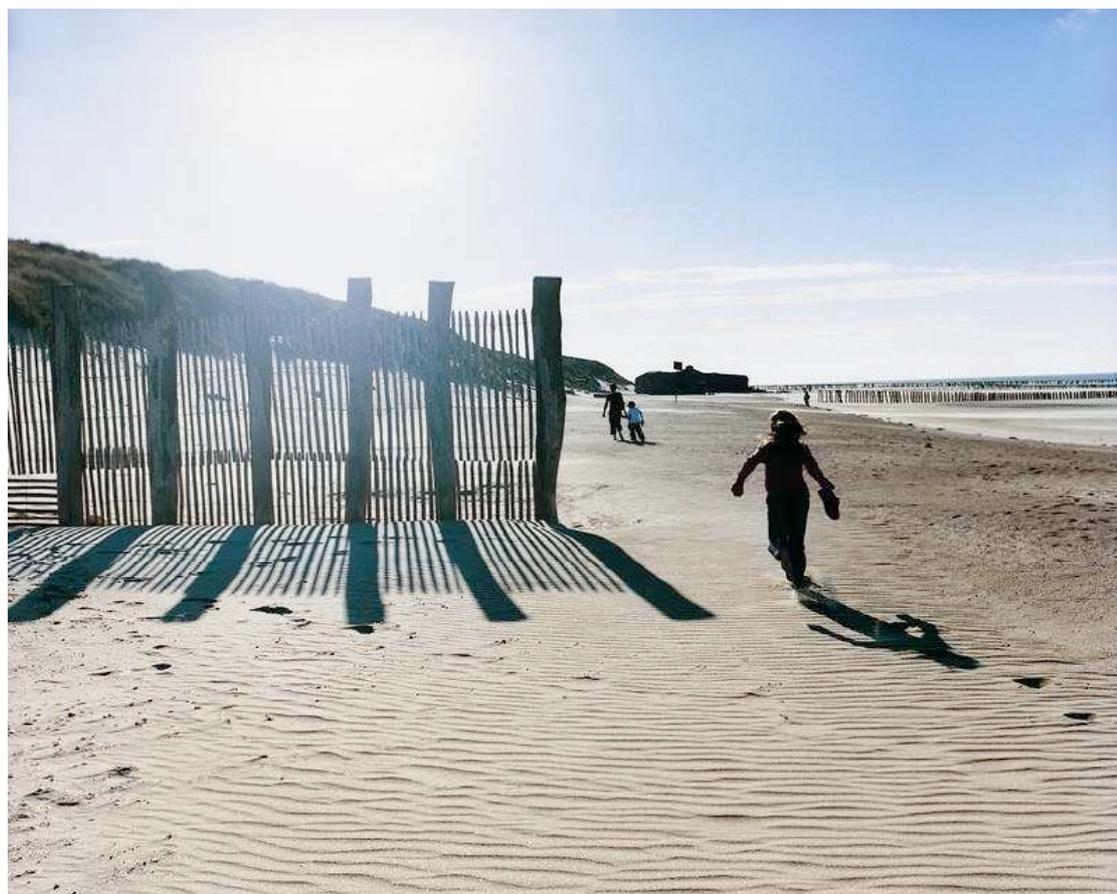

Atelier du Conservatoire du littoral

17 & 18 mai 2006 - Rochefort

Littoral convoité *entre accès et excès*



Journée du 17 mai

Emmanuel LOPEZ,
Directeur du Conservatoire
du littoral

Je souhaite vous saluer et tous vous remercier pour votre présence. J'ai été très frappé par la diversité des auditeurs en consultant la liste des présents. Et c'est exactement ce que nous souhaitions : des techniciens des collectivités territoriales, des scientifiques, des chercheurs, des élus – beaucoup d'élus et je les remercie d'être venus nombreux. Je reconnais de nombreux visages, parmi nos partenaires quotidiens dans l'action sur le littoral.

Je voudrais adresser un salut particulier à tous ceux qui viennent de loin – et parfois de très loin – de la Martinique, de Mayotte, du Maroc, de la Tunisie, des Pays-Bas, et puis nos amis québécois, M. Jean Desaulniers, venant d'une ville qui a vu partir beaucoup de vaisseaux pour la Nouvelle France. Je salue donc tout particulièrement nos amis québécois et nos amis espagnols, dont M. Lluís Toldrà.

Je souhaite remercier la ville de Rochefort, qui, avec beaucoup de gentillesse et d'attention, a mis à notre disposition ces locaux du Palais des congrès. Je voudrais remercier également la Fondation Procter & Gamble qui, je le dis très souvent et je le dis en toute gratitude, nous permet depuis quinze ans, de développer une action de réflexion avec un Conseil scientifique actif et très vivant. C'est à un mon sens, un véritable mécénat, travail de long terme et peu visible. Je leur exprime donc à nouveau ma gratitude. Je remercie également le comité de pilotage, qui a suivi nos travaux sur la fréquentation et l'accueil du public, et parmi eux Marie Bonnet, directrice adjointe, qui a coordonné ces travaux, et tout particulièrement Violaine Allais qui a été la cheville ouvrière au sein de l'équipe du Conservatoire. Elle a porté le projet de cet Atelier, premier d'une longue série puisque nous souhaitons faire revivre les ateliers, d'une manière renouvelée, mais toujours en portant haut les échanges, dans un souci d'accessibilité et de transversalité. Les prochains Ateliers, décentralisés comme celui-ci, porteront sur des thèmes liés à la gestion, qui nous permettent d'échanger, de multiplier les croisements d'informations, notamment avec tous nos partenaires élus, techniciens, intervenant pour la gestion des sites. Cet Atelier de Rochefort est déjà un premier succès et répond à notre attente par le public très diversifié que vous représentez.

Cet Atelier succède au Forum national des gardes, rencontre bisannuelle de l'ensemble des gardes du littoral. Il est essentiel pour nous de créer un courant d'échanges, de motivation, de solidarité entre tous ces agents. Les deux manifestations s'enrichissent mutuellement, avec Charlotte Michel qui a beaucoup travaillé en liaison avec Louis Brigand sur les problèmes de fréquentation qu'on évoquera tout à l'heure. Hier, Charlotte Michel a présenté à l'ensemble des gardes des éléments de méthode et les résultats de tous les travaux qui ont été engagés pour mieux connaître, puis pour mieux suivre l'état de la fréquentation sur les terrains du Conservatoire. Ces études, qui ont été conduites par le Conseil scientifique du Conservatoire, ont permis d'établir, qu'au cours de

l'année 2003, les terrains du Conservatoire ont reçu 30 millions de visites, un chiffre considérable ! Nous essayons d'améliorer notre connaissance sur ce public, sa nature, son origine géographique, ses pratiques, en essayant de saisir l'évolution des pratiques. Ces sujets seront largement abordés au cours de ces deux journées. Nous tentons également de saisir, en s'appuyant sur les gardes, les impacts négatifs ou positifs de cette fréquentation sur les sites.

« Entre accès et excès ». Ces deux termes étaient déjà dans la problématique de la création du Conservatoire du littoral par la loi de 1975. Il est toujours intéressant de comprendre les choses à travers l'histoire. Il faut rappeler que dans les années 1970, le problème de l'accès libre au littoral, en dehors du problème de la protection, était un enjeu politique majeur. Je suis de ceux qui pensent que c'est une des raisons essentielles qui ont conduit à la création du Conservatoire du littoral. Donc l'accès libre au littoral. La loi stipule que le Conservatoire est chargé de la sauvegarde des sites et espaces littoraux et de l'équilibre écologique – c'est la première fois qu'on utilisait le terme « écologie » - mais ne parle pas d'ouverture au public. Et c'est seulement après trente ans d'expérience – même si cette philosophie préexistait au cœur de l'action de l'établissement-, en 2002, que la loi a inscrit explicitement la mission de l'accueil du public, en la nuancant cependant, et en précisant que « les terrains sont ouverts au public dans la limite de la vocation et de la fragilité des sites ».

Il a appartenu au Conservatoire de se donner une philosophie d'action de l'aménagement. Cette philosophie, vous en connaissez l'esprit, c'est d'aménager l'accueil du public, en trouvant sur le terrain les moyens techniques, les moyens physiques d'une conciliation entre cet accueil et la préservation des milieux naturels et des paysages. Il ne s'agit pas seulement de préserver l'aspect naturaliste mais aussi l'aspect esthétique, symbolique, « l'esprit des lieux » dont nous parlons parfois. La philosophie se décline évidemment suivant diverses méthodes que nous évoquerons au cours de ces échanges.

Je terminerai en évoquant rapidement les enjeux que nous avons identifiés avec le Comité de pilotage et qui feront l'objet de groupes de travail demain. La régulation des flux de visiteurs, la gestion des conflits d'usage dans ce processus de pression et de littoralisation, et les îles et l'estran. C'est la première fois que nous évoquons l'estran dans un Atelier du Conservatoire ; cela traduit l'évolution du Conservatoire vers le domaine public maritime. Nous travaillons donc à partir d'une nouvelle définition du littoral et par là d'une nouvelle vision que nous développerons dans les années à venir.

Bernard Kalaora,
Conseiller scientifique
du Conservatoire du littoral

Je voudrais remercier le Conservatoire du littoral et son Directeur ainsi que le Comité de pilotage et notamment Violaine Allais de m'avoir invité à animer cet Atelier. Je suis un ancien dans un dispositif réflexif renouvelé et je suis tout à fait honoré de cette marque d'estime et surtout de ce qu'on pourrait appeler une gestion pacifiée de l'héritage ! Cet Atelier est effectivement dans la continuité au sens où l'institution continue à penser, à être réflexive. La nouveauté c'est que le Conservatoire cherche de plus en plus à se

doter d'une expertise et, pour ce qui concerne le sujet d'aujourd'hui, se doter d'une ingénierie qu'on pourrait qualifier de sociale, écologique et touristique, en prise plus directe avec le terrain que le furent les précédents Ateliers.

Françoise Potier,
Directeur de recherche à
l'INRETS, Institut National
de Recherche sur les
Transports et leur Sécurité

Cinq évolutions majeures ont influé sur les pratiques de tourisme en France. La première, c'est l'urbanisation. Le nombre d'habitants des villes est devenu égal au nombre d'habitants du rural seulement en 1932. En Angleterre, cette évolution a eu lieu au 19^{ème} siècle. La deuxième, c'est le revenu des ménages. Cela représente une variable fondamentale. Les revenus des ménages ont augmenté depuis 1960 de 2,6 % par an. On verra, à la fin de mon exposé, que les hypothèses d'évolution ne seront jamais aussi fortes. Les pratiques de mobilité, qu'elles soient quotidiennes ou non, ont augmenté avec le revenu des ménages. Notons qu'en 1960, il y avait 64 voitures pour 1000 habitants. Aujourd'hui, il y a 470 voitures pour 1000 habitants : soit une voiture par ménage, dans les grandes villes. Nous savons pas ailleurs, que les déplacements des loisirs touristiques sont liés essentiellement à la voiture, qui matérialise le rêve de partir, de réaliser le rêve. Les infrastructures de transport ont certes favorisé l'essor du tourisme dans un second temps, mais l'élément essentiel a été le taux de motorisation.

La troisième évolution majeure est la croissance de l'emploi féminin. C'est en 1975 que le nombre de couples mono-actifs est devenu plus faible que le nombre de couples bi-actifs. A l'intérieur d'un couple il y a désormais des contraintes de temps, et moins des contraintes d'argent.

Enfin, la dernière évolution notable est la diminution du temps de travail associée à l'augmentation du temps libre. En 1900, on travaillait 270 000 heures dans toute une vie, qui comprenait 500 000 heures. Le temps de travail représentait donc 52 % du temps de l'ensemble d'une vie. En 2003, il ne représente plus que 9,5 % sur une vie qui s'est allongée, soit un temps de travail de 68 000 heures sur une vie de 710 000 heures. Cela signifie que le temps de vie s'est allongé beaucoup plus vite que la diminution du temps de travail. Et le passage aux 35 heures en 1998 n'a pas marqué de rupture particulière, dans la mesure où le temps de travail a diminué bien avant cette date.

L'évolution de la mobilité.

Distinguons auparavant la mobilité locale et la mobilité longue distance. La première correspond à peu près aux activités quotidiennes, alors que la dernière correspond à 90 % aux activités touristiques. En 1973, on effectuait 1,6 déplacement, par personne et par jour ; en 2004, on en effectue 2,7. Non seulement le nombre d'activités a extrêmement augmenté, mais en plus la distance par déplacement a augmenté (de 9,5 km en 1973 à 16,2 km en 2004). Ce qui signifie que par jour, on parcourait, au début des années 70, en moyenne 16 km, et aujourd'hui 44 km. Voyez l'explosion de la mobilité locale ! La mobilité longue distance suit la même évolution : on est passé de 7,31 à 17,3 déplacements par an en 20 ans, pour un allongement de distance de 346 à 440 km.

Retenons simplement que le nombre d'activités a augmenté et que les distances parcourues sont beaucoup plus grandes, c'est à dire

que les territoires vécus sont de plus en plus larges. Retenons également que la proximité joue un rôle fondamental dans les mobilités. C'est à dire que, par rapport à une fréquence de territoires vécus, nous allons d'abord dans les territoires de proximité, avant d'élargir notre champ de déplacement. Il ne s'agit pas d'un phénomène de substitution, mais d'un phénomène de complémentarité. Ce mécanisme est à retenir aussi pour les modes de fréquentations.

La mobilité a évolué d'un mode bipolaire (le déplacement résidence-travail puis, lors des vacances le déplacement vers la résidence d'été) à une mobilité au quotidien, un système dit de « multipolarité mouvante ». Dans le quotidien, on va désormais de la résidence au travail, avant d'aller chez des amis, ou pratiquer un loisir, puis on repart pour aller voir de la famille, faire des achats, etc. Et pareil pour les vacances, on va dans sa résidence secondaire mais on circule autour de celle-ci. Tant et si bien qu'on est passé de la mobilité de travail à la mobilité de loisirs. Donc actuellement, la mobilité loisirs représente un peu plus de 50 % de la part de déplacement et à peu près 45 % de la part des distances. Or tous les raisonnements que l'on trouve sur l'aménagement du territoire ne parlent, en général, que de la mobilité quotidienne liée aux déplacements domicile-travail, laquelle ne représente pas la majorité des déplacements, surtout lorsqu'on travaille sur les loisirs, sur le tourisme, et en particulier sur les littoraux. C'est un point sur lequel je voulais insister.

Les pratiques de loisirs et de tourisme, un changement de structure. Le changement de structures des pratiques s'effectue dans la transformation des motifs de loisirs, notamment par une plus grande sociabilité. La sociabilité qu'on trouvait dans le travail, on la retrouve dorénavant dans les loisirs : en allant au restaurant, en allant voir les amis ou la famille. Le changement s'effectue également dans l'équilibre des temporalités : les loisirs et le tourisme ne sont plus réservés à la fin de semaine ou aux grandes vacances, mais ont lieu toute l'année, voire toute la semaine. Enfin, comme exposé précédemment, le changement intervient dans l'extension des territoires vécus des loisirs et du tourisme, hors agglomération, hors région, hors France.

Les évolutions des comportements de mobilité touristique.

Quatre dates sont assez significatives de ces évolutions. Avant 1984, le modèle de vacances est un mois au même endroit, où en général, la femme part avec les enfants et où le mari va rejoindre, de temps à autre, la famille. Ensuite, au milieu des années 1980, avec la fragmentation des séjours et la décroissance de la durée moyenne de ceux-ci, le modèle de vacances évolue vers « plus loin, plus souvent ». Après 1990, le développement des courts séjours et du tourisme urbain, la diversification des destinations et l'introduction de la dimension culturelle dans le voyage modifient fondamentalement la mobilité touristique. Enfin, le début du XXIème siècle est marqué par le développement des transports plus rapides, par la fragmentation des congés, la multiplication des séjours courts, des excursions et des loisirs de proximité, et ce tout au long de l'année. Certains Français sont devenus des « zappeurs du tourisme » – et je

dis bien certains Français – parce qu’il y a une minorité de Français qui réalise une majorité de déplacements touristiques.

Qu’est ce que le tourisme aujourd’hui ? C’est 5 fois plus de nuitées qu’en 1975. C’est 30 % seulement des nuitées en hébergement marchand. C’est aussi l’importance de la résidence famille-amis, et c’est environ 8 % de l’emploi régional surtout en zone littorale.

Je voudrais insister sur la très forte inégalité de la mobilité touristique ou des activités touristiques : seulement 15 % des Français réalisent plus de la moitié des séjours touristiques et plus de la moitié des loisirs ! Parler en terme de moyenne n’a aucun sens. Et quand je vous parlais de complémentarité et de substitution, c’est à dire que ceux qui en faisaient déjà beaucoup, sont ceux qui en font encore plus maintenant et qui en feront peut-être plus après. C’est aussi un point sur lequel il faut réfléchir. Les pratiques sont différenciées selon, dans l’ordre : le revenu, l’âge, l’urbanisation – on sait que la fréquence de départs et le nombre de séjours touristiques sont fonction du taux d’urbanisation – et puis bien sûr de l’offre et des modes de pratique.

Enfin, envisageons des hypothèses d’évolution, pour une petite réflexion prospective.

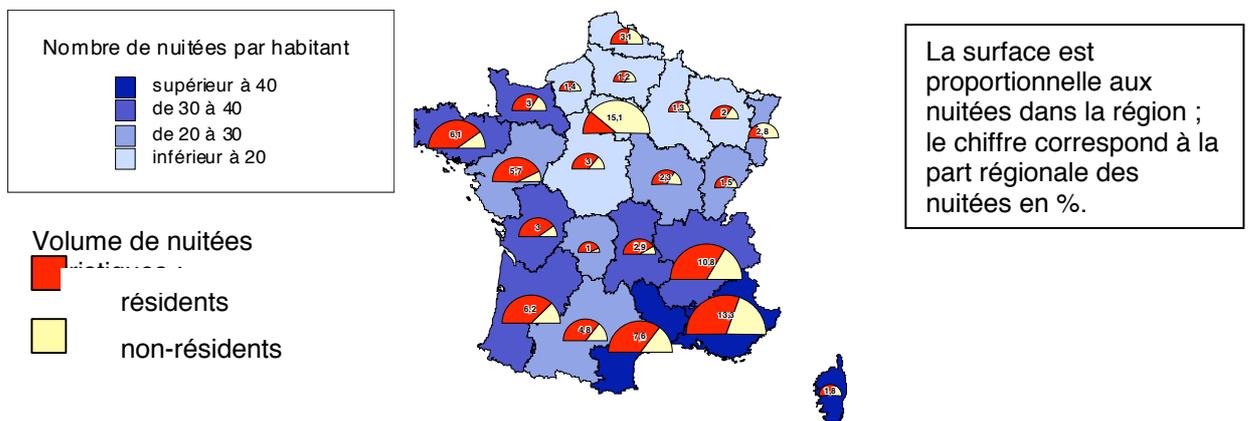
Avec un taux de croissance de la consommation ménage de + 1,8 par an, une croissance démographique telle que la prévoit l’INSEE, le nombre de lits touristiques augmentera surtout en région littorale. Le taux de motorisation atteindra un plafond, aussi la France demeurera une attraction touristique pour les Français, mais celle-ci sera différenciée pour les Européens et le reste du monde. Enfin, nous pouvons considérer une croissance ralentie de la mobilité touristique, du fait du vieillissement de la population.

Quel pourrait être alors le tourisme en France en 2025 ?

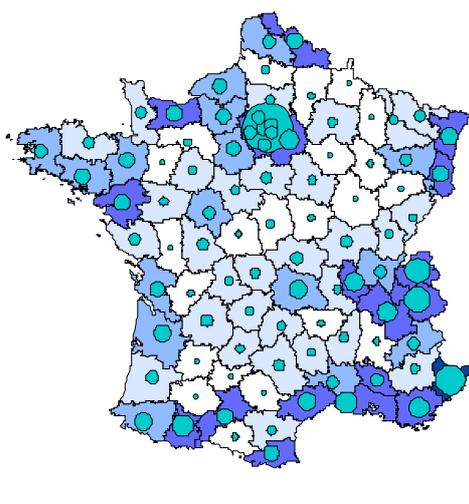
364 millions de touristes français et étrangers en France, c’est-à-dire un facteur multiplicatif de 1,4 par rapport à aujourd’hui.

72 % utiliseront la voiture. Les transports collectifs resteront secondaires face à l’utilisation de la voiture. Le tourisme urbain se développera, notamment dans les villes littorales et celles avec un fort patrimoine. Enfin, le tourisme s’étalera dans l’arrière pays.

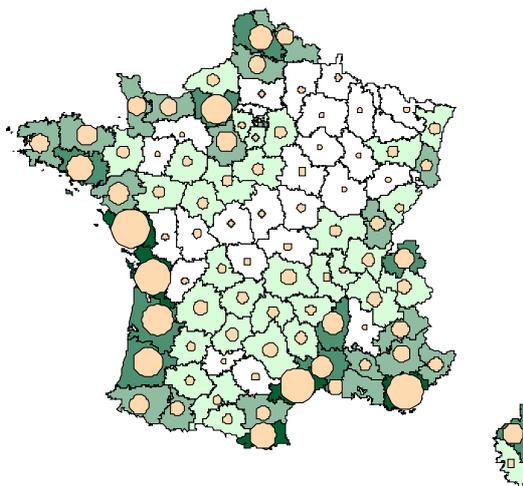
Nuitées des touristes français et étrangers – 2004



Capacités en hébergement touristique par département

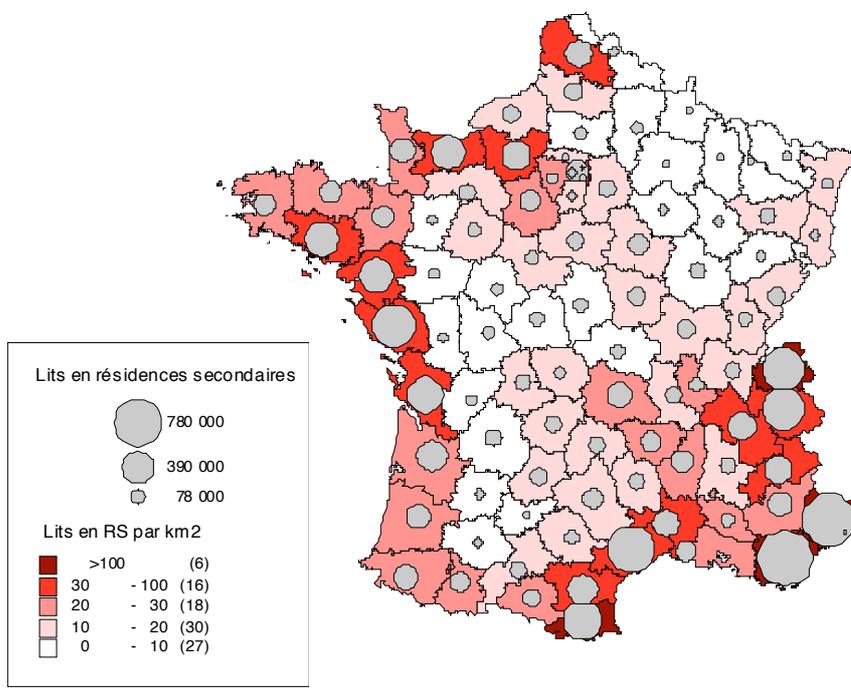


En hôtellerie

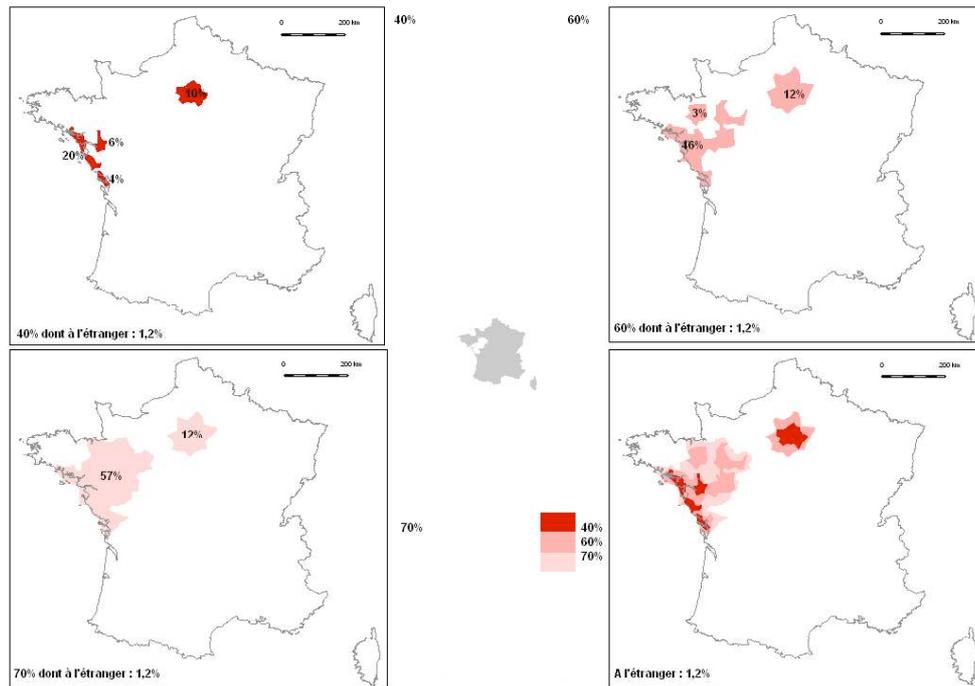


En hôtellerie de plein-air

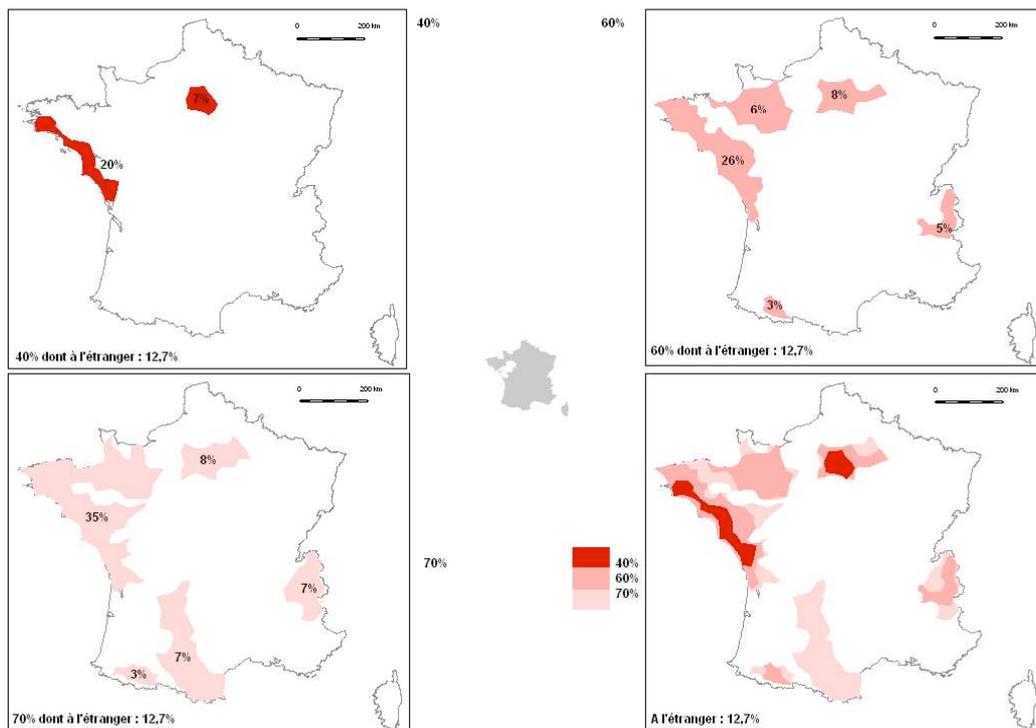
Capacités de lits en résidence secondaire



Espaces privilégiés pour les courts séjours des résidents de la région Pays de la Loire



Espaces privilégiés pour les vacances des résidents de la région Pays de la Loire



Bernard Kalaora

Merci beaucoup Françoise Potier pour ce travail de contextualisation de l'action du Conservatoire par rapport à des variables et à des données que nous devons prendre en compte.

Christine Bouyer,
chargée du littoral
à ODIT-France

Odit-France est un groupement d'intérêt public, l'outil technique du Ministère du Tourisme qui est le résultat de la fusion de l'Observatoire National du Tourisme, de l'Afit, l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique et du Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique de la Montagne.

Je vais vous présenter à la fois des analyses et des études que nous avons menées au niveau d'Odit-France et en même temps, je vais essayer d'identifier avec vous quelles pourraient être les avancées communes sur la problématique « tourisme et espaces naturels ». Les réflexions porteront sur trois points : - l'évolution des attentes et les modes de consommation, -le tourisme de nature ou comment ce marché émergent et de niche concerne très directement les sites naturels en France et peut être un laboratoire et une vitrine pour dépasser la polémique, enfin - les enjeux et les conditions d'une valorisation touristique des espaces naturels.

En préambule, quelques points de repère du secteur touristique national, en complément de l'exposé de Françoise Potier.

Le tourisme en France est une filière économique à fort potentiel et à fort retour économique puisque, par exemple, c'est le premier poste excédentaire de la balance des paiements, avant l'automobile et avant l'agriculture. Notons tout de même que le maintien de notre compétitivité et de nos retours économiques est actuellement problématique. Le tourisme génère 1 million d'emplois directs (3,4% des actifs occupés) et autant d'emplois indirects. Le tourisme draine une économie «présentielle» qui profite à d'autres secteurs d'activités.

Pour parcourir ensemble le tourisme littoral, j'évoquerai les quatre points suivants : Le tourisme première activité économique du littoral ; Une offre touristique massive ; Le premier espace touristique estival ; Un modèle balnéaire en évolution.

Notons tout d'abord que le tourisme représente plus de 40 % de l'économie maritime, soit environ 40% de la valeur ajoutée, et 50% du total des emplois directs sur le littoral. La problématique essentielle s'articule autour d'une offre touristique littorale massive, dominée par la résidence secondaire. Si l'on retrouve les chiffres de Françoise Potier (30 % d'hébergement marchand, 70 % de non marchand), notons que la domination du non-marchand n'implique pas l'absence de flux financiers et de retombées économiques, bien au contraire. Les emprises économiques sont différentes au niveau de l'espace et au niveau du collectif ou de la privatisation, puisque les résidences secondaires sont effectivement une façon de consommer un littoral à titre individuel alors que le secteur de

l'économie touristique marchande est, par nature, un secteur qui permet d'avoir une politique d'accès de tous à ce littoral. Donc l'offre est caractérisée par un aspect encore faiblement professionnalisé, contrairement à nos voisins espagnols, contrairement à la montagne. Sur le littoral, les caractéristiques économiques sont semblables au tissu économique français : une prédominance des petites et moyennes entreprises voire des très petites entreprises, un faible rendement économique, dû à l'importance du secteur non marchand. Dans certains cas effectivement, l'occupation de l'espace est moins rentable qu'elle pourrait l'être si un meilleur système de gestion touristique était mis en place. L'offre touristique est peu structurée et en forte concurrence, voire en danger, puisqu'on assiste à une raréfaction de l'offre hôtelière sur l'ensemble du territoire et sur le littoral en particulier. La concurrence directe vient de la spéculation immobilière, qui tend à marginaliser les hébergements marchands, à éliminer les moins rentables certes, mais à éliminer aussi les meilleurs marchés et notamment l'offre à caractère social qui avait été produite dans les années 1970.

Le littoral premier espace touristique, notamment estival : 1/3 des nuitées touristiques passées en France ont lieu sur le littoral, soit 380 millions de nuitées. La carte de l'anamorphose montre le taux de densité des territoires et ce que devient notre territoire lors d'un 15 août habituel (cf illustration). Si le modèle de consommation évolue sur le littoral, la saisonnalité garde une très forte influence. Les grandes vacances demeurent une réalité sociale mais aussi une réalité économique : juillet-août concentrent 53 % des nuitées, et le seul mois d'août dépasse les 100 millions de nuitées (donc 38 %). L'importance que prend l'augmentation des nuitées en avant et en arrière saison permet de conserver des parts de marché dans la mesure où celles-ci sont actuellement conquises aux marges des saisons.

Un travail a été conduit au sein d'Odit-France sur l'évolution des clientèles et notamment sur ce qu'on a appelé « l'enjeu du printemps pour le littoral », puisqu'il est extrêmement important pour conserver le chiffre d'affaires et le nombre de nuitées de pouvoir prendre en compte cette évolution des clientèles et des fréquentations et notamment d'essayer d'adapter une offre qui permette d'accueillir des touristes en plus grand nombre hors saison. L'impact est très intéressant d'un point de vue économique. Je préfère répondre à vos questions si le sujet vous intéresse et je vous renvoie aux travaux qu'on a pu mener au niveau d'Odit-France.

Notons que les touristes littoraux sont des touristes actifs : ils consomment de l'espace et des activités, surtout au printemps. Les grandes nationales se retrouvent dans le tourisme littoral, c'est à dire qu'on voit apparaître de plus en plus d'autres clientèles hors période estivale : des touristes en court séjour, des touristes itinérants qui viennent découvrir les espaces, et des populations qui résident à l'année dans les communes. Le littoral, espace de tourisme, devient également un espace de loisirs et de proximité.

Un point important pour notre réflexion d'aujourd'hui : les enquêtes précises, en terme qualitatif, montrent que les touristes sur le littoral privilégient le milieu marin, la détente et les paysages.

Les tendances fortes pour demain, que l'on retrouve aussi dans les sites naturels, c'est une importance du rapport qualité/prix, une exigence accrue en matière de disponibilité, de recherche d'authenticité, et une forte demande de qualité environnementale.

Donc le tourisme de nature suppose des aménagements, des politiques de distribution d'accueil et des politiques économiques très différentes. En effet, la demande est d'abord celle de « nature décor » où tous les publics vont, viennent, et s'installent sur les sites (un exemple marquant est celui du phénomène « pique-nique » à La Réunion où les gestionnaires ont su protéger les sites et conserver en même temps une activité sociale et conviviale, qui marque presque une identité culturelle). Ensuite la demande est celle d'une « nature support d'activités » qui suppose des aménagements particuliers mais aussi de la gestion éventuelle de conflits d'usages. Enfin, celle qui nous intéresse directement aujourd'hui, est celle de la découverte des milieux, des écosystèmes, de la faune et de la flore pour laquelle on a effectivement une clientèle de niche avec des attentes spécifiques. Cette clientèle a une haute exigence environnementale, mais aussi, de plus en plus, une haute exigence de confort.

Les principales tendances du marché nature : le secteur est marqué par une demande croissante des clientèles et par la multiplication de nouvelles formes de tourisme, la recherche de produits de qualité, un tourisme « plus écologique » et des séjours plus courts. Pour la France, c'est un marché encore très restreint par rapport à d'autres pays ; ce type de tourisme, organisé et structuré, présente une capacité intéressante pour mieux gérer les sites et mieux répondre aux attentes des visiteurs.

Les enjeux respectifs pour les secteurs du tourisme et de l'environnement, les objectifs communs.

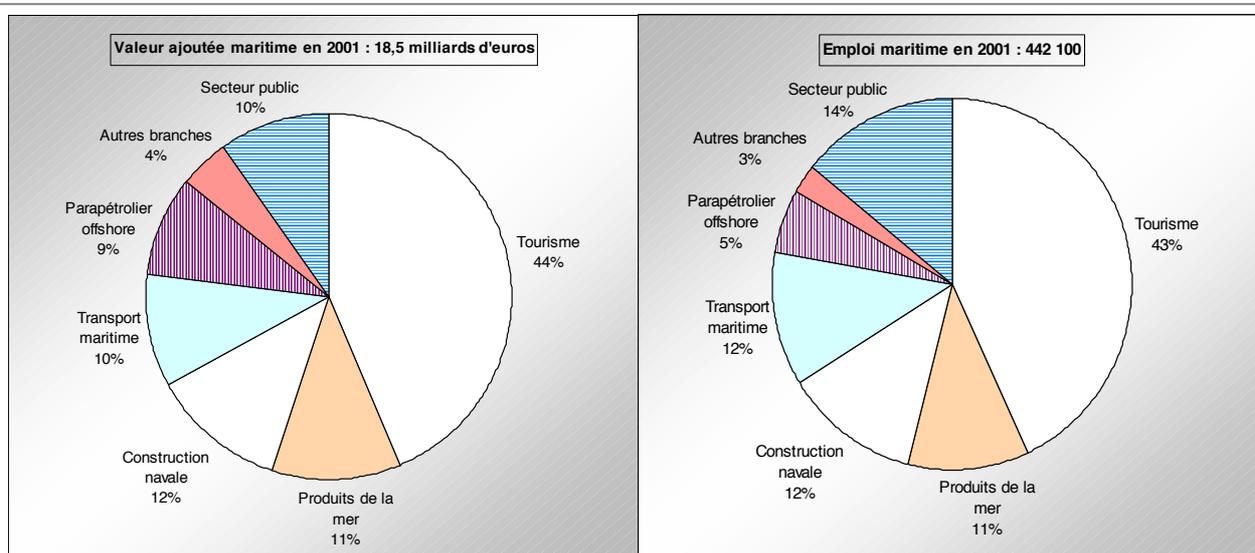
Le tourisme de nature et d'espaces naturels est une façon de répondre à des attentes. C'est aussi une façon de s'inscrire dans un marché émergent, donc de créer une nouvelle valeur ajoutée. Le tourisme de nature permet de conforter l'image et l'attractivité des destinations et d'élargir la gamme des produits et les temps de consommation (les séjours désaisonnalisés). Pour le secteur du tourisme, cela représente une véritable opportunité. Notons également que le patrimoine naturel est un atout majeur. Un travail, mené à l'ODIT-France, sur la base de données des communes littorales, nous a montré qu'il y a une forte corrélation entre les communes les plus touristiques, et le nombre d'espaces protégés, notamment les ZNIEFF et ZICO.

Pour les espaces naturels, j'identifie un enjeu majeur : celui d'anticiper et de gérer la pression des flux, tout d'abord par nécessité et par urgence. Les tendances confirment le développement actuel du tourisme de nature, c'est un phénomène qu'il faut gérer aujourd'hui en se donnant les moyens d'anticiper sur la gestion de demain. On ne l'attend pas, il est là. Enfin, il s'agit d'organiser des réponses adaptées à la demande, pour ne pas subir les flux de visiteurs.

A propos des objectifs communs, nous avons tous intérêt à dépasser l'opposition entre la sanctuarisation et l'ouverture du public. Cette

querelle est stérile, elle ne conduit qu'à des partages zonés de l'espace et non pas à des partages d'espaces. La meilleure façon de protéger un espace c'est de le connaître et de le respecter.

Le premier objectif commun est donc la sauvegarde des espaces de grande qualité. Le secteur touristique dépend de la qualité des espaces et de la maîtrise de leurs usages. Le deuxième objectif est de créer des prestations touristiques qui peuvent servir à sensibiliser les publics à la protection de la nature. Il s'agit de développer la capacité à créer de la valeur ajoutée, pour optimiser les retombées économiques, et organiser des retours sur investissement sur la gestion des sites naturels.

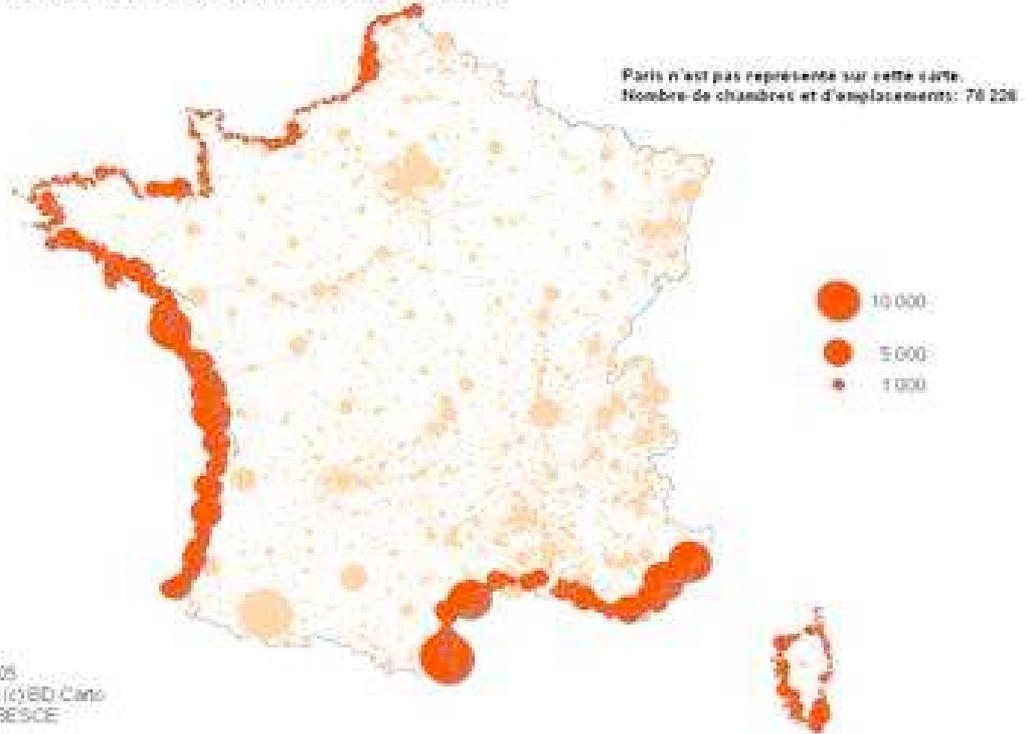


Le tourisme

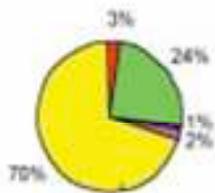
20 milliards d'euros de chiffres d'affaires

190 000 emplois directs soit >50% du total des emplois directs

Nombre cumulé des emplacements de campings et des chambres d'hôtels par commune en France



Répartition France entière



- Hôtels
- Campings
- Tourisme associatif
- Résidences de tourisme
- Résidences secondaires

Répartition par façade maritime

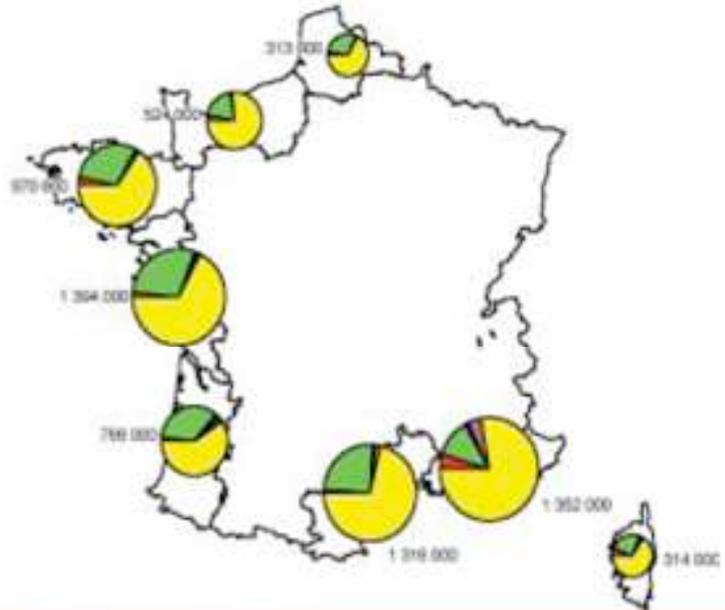
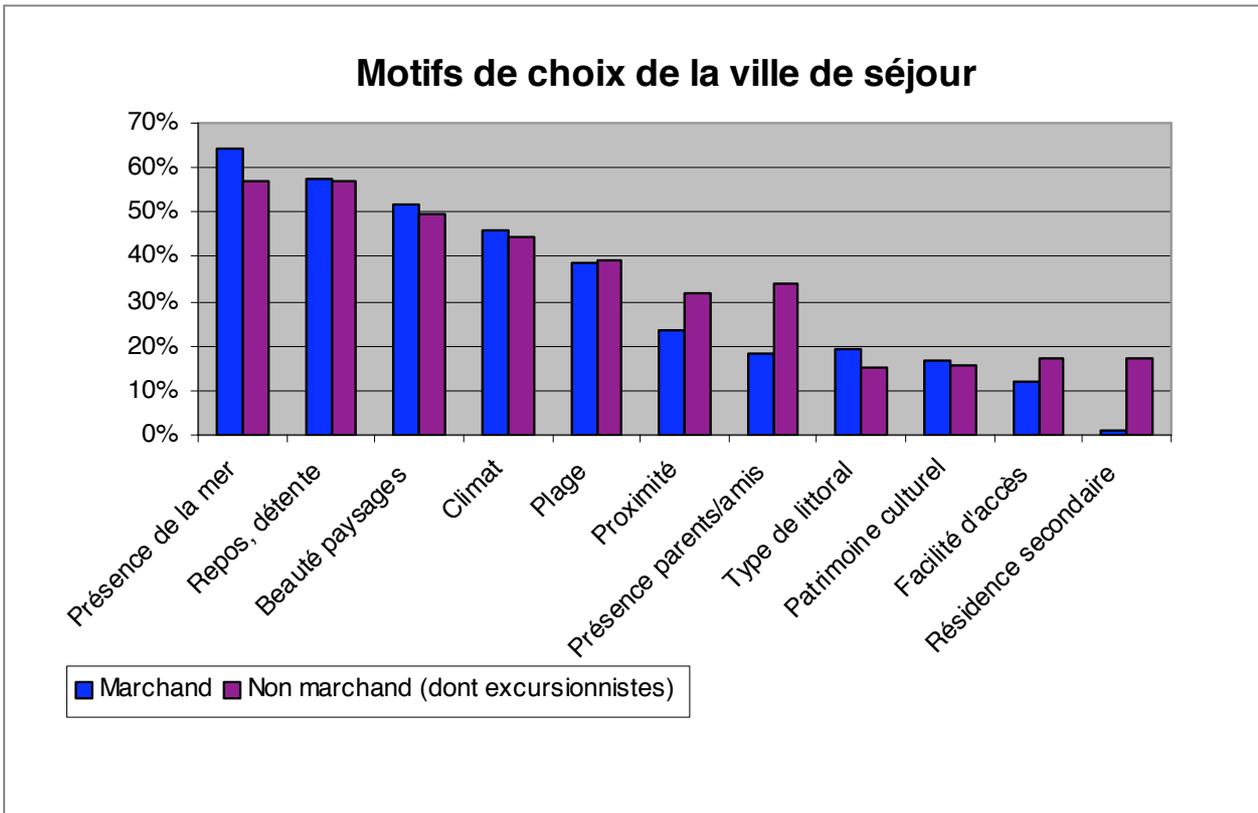
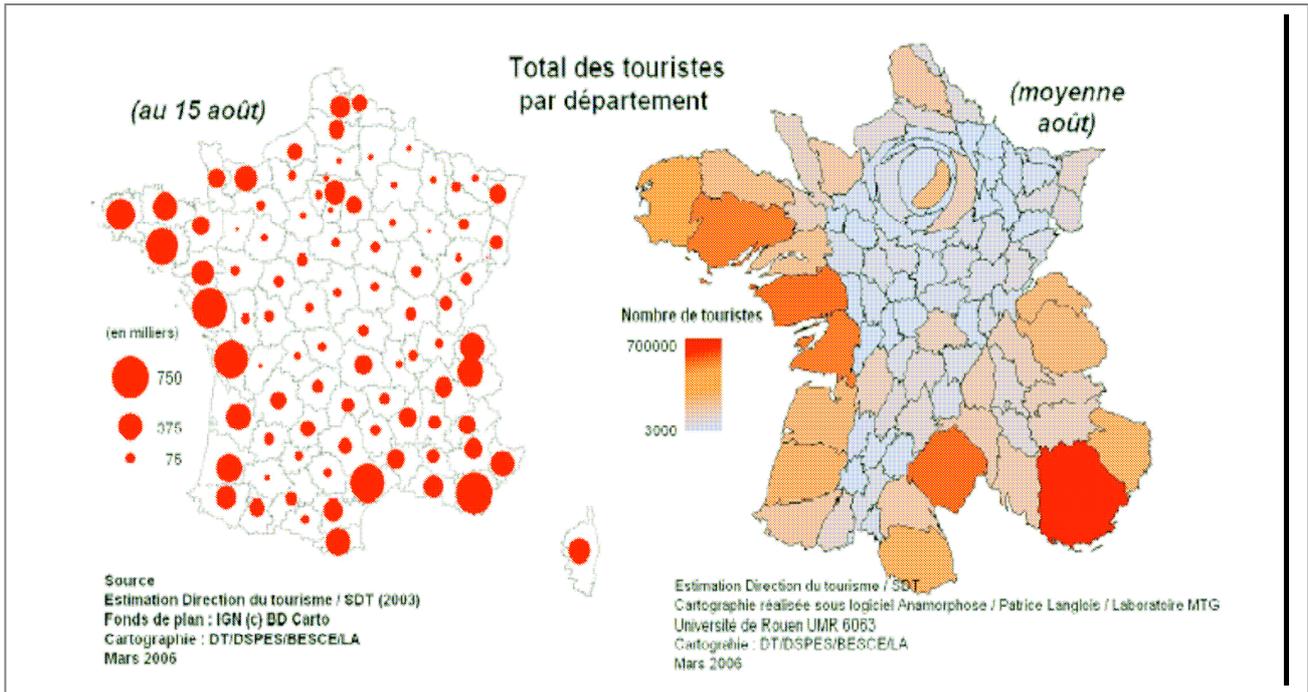
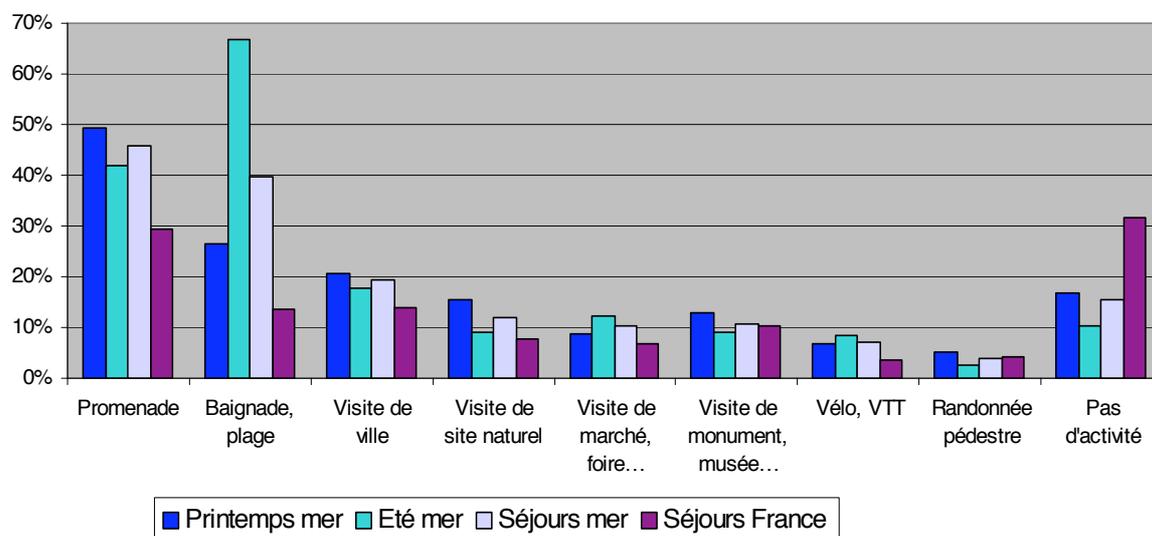


Figure 5 : 7 millions de lits touristiques dans les communes littorales

Source : TEC, d'après Insee - direction du tourisme, Insee (RP99), SNRT, UNAT



Principales (les 3 premières) activités pendant le séjour



Bernard Kalaora

Merci beaucoup pour cette présentation très riche et malheureusement très écourtée mais j'espère que dans les discussions on pourra revenir sur tous ces points. Plutôt que faire un débat tout de suite, je vais donner la parole à Monsieur Jean Desaulniers.

Jean Desaulniers,
gestionnaire du parc
marin du Saguenay-Saint-
Laurent, Québec

Dans un premier temps, je souhaite remercier le Conservatoire du littoral qui nous a invités à venir exprimer notre problématique de la fréquentation et de l'observation des mammifères marins.

Je présenterai la situation du Parc marin du Saguenay Saint-Laurent dans le réseau canadien et ensuite je vous expliquerai le règlement sur les activités en mer.

L'objectif poursuivi au niveau du Parc marin est de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs de notre patrimoine naturel et culturel des milieux terrestres et marins du Canada. Parmi les aires marines nationales de conservation, le parc marin du Saguenay Saint-Laurent est la seule aire marine légalement créée au Québec. L'aire marine de Fathom Five dans les grands lacs est en période de probation, et les secteurs de Gwaii Haanas du côté du Pacifique, le détroit de Georgia, le Lac supérieur et tout récemment les îles de la Madeleine, sont en étude de faisabilité.

Le réseau des aires marines devrait représenter les trois littoraux, soit l'Atlantique, l'océan Arctique, le Pacifique, ainsi que la portion canadienne des grands lacs, pour un total de 29 régions différentes.

Le Parc marin représente la moitié nord de l'estuaire du Saint-Laurent et une grande portion de la rivière Saguenay. Le Parc se trouve donc être en contact avec l'océan Atlantique par le détroit de Cabou, long d'environ 1200 km et profond à son entrée d'environ 600 m. Cette image d'eau permet de comprendre les phénomènes océanographiques qui alimentent le Parc marin. Nous cherchons à rehausser les degrés de protection des écosystèmes marins à des fins de conservation, mais tout en favorisant une utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques. Bien sûr, la conservation est l'enjeu crucial du Parc et notre but de gestion est vraiment de favoriser une gestion intégrée des écosystèmes et des activités. Si on réussit à bien éduquer les jeunes, à leur faire prendre conscience de l'importance des richesses naturelles, on fera des gens qui utiliseront les milieux marins ou terrestres avec beaucoup plus de responsabilité et de conscience environnementales. L'éducation et l'interprétation doivent entrer en complémentarité avec la conservation.

Du fait de la proximité du littoral et de l'étroitesse de l'estuaire, les animaux s'approchent beaucoup des rivages. La vallée sous-marine débute au détroit de Cabou avec 100 miles de profondeur et le fond se rehausse progressivement de 300 m sur 1200 km. Aussi les derniers 20 kilomètres vont être l'occasion d'une remontée du plafond jusqu'à 50 et 24 mètres. Le courant marin occasionne une remontée des eaux qui drainent avec elles certains sédiments, très riches en matière organique. Ils contribuent à la diversification de la faune à l'embouchure - abondance d'invertébrés, plus de 80 espèces de poissons, de grandes concentrations de canards, d'oies,

d'oiseaux de rivage, 15 espèces de mammifères marins utilisent le secteur.

Donc cette richesse a apporté des utilisations particulières du territoire, il y a quelques milliers d'années. Suite au retrait de la glace après la dernière glaciation, les autochtones ont commencé à utiliser le secteur pour les richesses naturelles (des vestiges datant de 8000 ans ont été retrouvés tout près de l'embouchure du Saguenay). Dans les années 1500, le contact entre l'Europe et l'Amérique favorise une utilisation des ressources, orientée vers la chasse à la baleine et la traite des fourrures. Est venue ensuite l'époque des grandes coupes forestières, à cause du manque de bois en Europe. L'époque de l'industrialisation a suivi et aujourd'hui l'utilisation principale de ce territoire est l'observation des mammifères marins. Donc est passé d'un peuple de cueilleurs et d'utilisateurs destructif à un très haut niveau vers une utilisation beaucoup plus douce mais qui a quand même des impacts sur le milieu.

L'observation des mammifères marins a connu une croissance fulgurante à la fin des années 1980. Le nombre de bateaux et de compagnies s'est multiplié d'année en année, dans une absence de mécanismes de contrôle. On assistait à des encerclements à répétition, des grands nombres de bateaux (jusqu'à 20) pour parfois un seul animal. Des bateaux de 500 places puis des croisières internationales de 2000 parfois 3000 visiteurs s'engouffraient dans les eaux du Parc à la recherche des mammifères. Quand les inquiétudes sur les dérangements possibles causés par les observations ont été trop grandes, un code d'éthique pour mieux encadrer les diverses façons d'approche a été mis en place. Mais ce code d'éthique n'a pas fait l'unanimité et n'a pas été utilisé à bon escient. Des recherches sur le dérangement des espèces ont alors été menées pour instaurer des mesures de gestion des observations. Nos études comportementales des mammifères marins étaient en lien entre la présence et l'absence de bateaux. La méthode consistait à poser sur le dos de l'animal un émetteur avec une ventouse. L'émetteur capteur d'eau enregistrait les profondeurs et les temps de plongée ainsi que les temps de surface des animaux. Parallèlement, à la surface, des observateurs notaient les déplacements du rorqual commun, mais aussi le nombre de bateaux et le comportement des bateaux en surface.

La conclusion de l'étude nous révèle qu'en présence de bateaux, les temps de plongée sont raccourcis, alors qu'en leur absence les temps de plongée sont beaucoup plus lents. Les plongées se font sur des profondeurs de 100 à 150 mètres et sont essentiellement des plongées d'alimentation. Donc en présence de bateaux, on se rend compte que l'animal se nourrit moins longtemps. Quel est l'impact au cours d'une journée, d'une semaine, ou de la vie de l'animal ? On ne sait pas encore. Cependant, nous sommes certains qu'en période de concentration de bateaux, il y a une modification des façons de plonger très évidente.

D'où notre objectif de réduire les concentrations de bateaux. Ce point a été à l'origine de la réglementation mise en place.

Parallèlement aux études, nous avons mené en 1998 un atelier de travail régional sur les activités d'observation en mer. Il en est ressorti qu'au niveau de la protection des ressources, on devait prendre une action rapide, pour encadrer tout le volet des observations par un règlement. A partir de là, nous avons créé un

groupe de concertation qui regroupait l'ensemble des principaux acteurs, soit le Parc, les bateliers des différents secteurs d'observation, des groupes de kayakistes, des groupes de transports maritimes, des groupes environnementaux, le comité côtier, des associations touristiques régionales, le représentant des maires et des regroupements de maires, ainsi que la communauté montagnaise Essipit. Quelques années plus tard, le règlement sur les activités en mer dans le Parc marin du Saguenay Saint Laurent est né. Le but principal de ce règlement est de contribuer à rehausser le degré de protection et de favoriser son utilisation à des fins récréatives, éducatives et scientifiques. Il s'agit aussi d'assurer une maîtrise durable des activités d'observation en mer et l'encadrement adéquate de ces activités. Il est essentiel que les représentants de l'industrie se sentent vraiment valorisés et que ces activités fassent partie d'un élément de conservation.

L'examen des activités d'observation comporte deux parties majeures, dont la première est liée à l'émission thermique. Il s'agit de fixer un nombre de permis limité, où chaque permis représente un bateau et de limiter le nombre d'excursions, en nombre de jours à l'année. Différents types de permis existent : les permis navettes, les permis pour les recherches scientifiques et les permis pour des activités spéciales. Bien sûr, la notion de permis exclue les permis à des fins de plaisance. Ces activités sont gérées au niveau des comportements des navigateurs et non pas en termes de permis.

La seconde partie du règlement concerne les comportements humains : les vitesses des embarcations, les distances d'observation et les temps d'observation.

Au niveau des vitesses, le maximum est de 25 nœuds, quelque soit le bateau. Le principe est simple : plus on se rapproche des mammifères marins, plus on doit réduire la vitesse. Donc de 25 nœuds, on doit descendre à 2 nœuds dans la zone d'observation. La vitesse minimale est utilisée pour manœuvrer lors qu'on se situe entre 400 et 100 mètres d'un animal pour arriver à la vitesse zéro, donc à l'arrêt, lorsqu'on est à 100 m ou moins d'un mammifère marin. Au niveau des distances, nous avons travaillé avec le statut des espèces. Donc pour tout mammifère marin qui obtient le statut d'espèces en danger de disparition, il doit y avoir une distance de 400 mètres entre le bateau et l'animal et cette distance là doit être maintenue. Donc le bateau ne peut s'approcher et si l'animal s'en approche le bateau doit reculer pour maintenir la distance. Dans le cas des autres mammifères marins, notamment les cétacés, les plaisanciers ne peuvent s'approcher à moins de 200 m. Le Code des bateaux commerciaux les autorise à s'approcher jusqu'à 100 m, mais sous des conditions bien particulières. Par exemple : à 200 mètres de l'animal, le capitaine se met à l'arrêt, il regarde dans son radar les autres bateaux qui sont à proximité de lui et s'il y en a moins de quatre, alors il va pouvoir s'avancer. Cette méthode permet de réduire les concentrations de bateaux. Le bateau pourra approcher à 100 mètres et y rester pendant 30 minutes. Il doit ensuite se retirer. Il ne pourra faire cette manœuvre que deux fois durant sa croisière. (cf. illustration)

A 400 m de l'animal, le bateau se met en « mode d'observation ». A partir de ce moment il crée virtuellement autour de lui une zone d'un mille marin, zone qui sera mobile avec le déplacement des animaux.

Donc si le bateau observe les mammifères marins, c'est fort possible qu'il y en est plus d'un ou que l'animal se déplace ou qu'il soit ailleurs, donc tous les bateaux autour doivent réduire leur vitesse.

A l'intérieur de cette zone d'observation, un bateau ne peut rester qu'une heure maximum. Suite à cette heure là, le bateau doit sortir et attendre une autre heure avant de pouvoir y revenir. Cette mesure permet de diviser les concentrations et d'envoyer les bateaux ailleurs sur le territoire.

Bien qu'elle semble complexe, cette réglementation est applicable. Depuis 2002, date de mise en place de la réglementation, nous avons pu observer sur le terrain une certaine fidélité au règlement, surtout lorsque le bateau du Parc est présent ! Dès que l'équipe de gardes se retire, un écart entre la réglementation et le comportement est observé.

Notre principal défi pour les prochaines années est d'augmenter l'engagement des divers capitaines de bateaux qui conduisent ces embarcations et qui au quotidien doivent utiliser le règlement. Nous devons continuer à travailler avec eux pour adapter au mieux le règlement à leurs conditions de travail et les inciter à devenir des ambassadeurs de notre politique. Nous voulons éviter tout climat conflictuel entre le Parc et ces travailleurs qui utilisent les ressources naturelles.

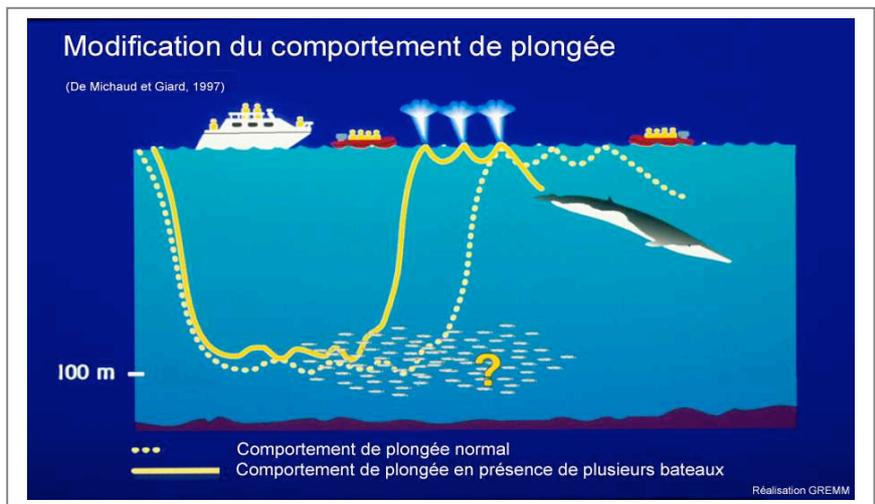
Notre second défi est celui de la plaisance. Cette activité, très présente, est très difficile à toucher. Le contact est possible via certaines associations, certaines marinas, mais lorsque les plaisanciers viennent en vacances, ils sont très peu réceptifs à la présence de gardes du Parc ou à l'information qui leur est proposée. Contrairement à un Parc terrestre, il n'y a pas de porte d'entrée. Chaque quai, chaque marina, chaque rampe de mise à l'eau, chaque plage, devient un accès.

En conclusion, je vous dirai que la mise en place du règlement sur les activités en mer a permis au Parc de s'approcher de son objectif - rehausser le degré de protection et limiter la concentration de bateaux à proximité des animaux. Il reste encore beaucoup de travail à faire, mais une grosse partie a déjà été réalisée et nous devrions atteindre nos objectifs.

Le prochain élément sur lequel nous avons commencé à travailler est la définition du zonage du parc, comprenant quatre niveaux, allant de la protection intégrale à une zone d'utilisation plus générale.

Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent





Bernard Kalaora

Je souhaite vivement vous remercier d'abord pour votre présentation et l'excellente qualité des images que vous nous avez présentées. Je considère votre approche comme une démarche intégrative où tous les éléments scientifiques, politiques, économiques, sont traités de manière interactive. Vous avez bien montré que la connaissance scientifique des interactions entre les humains, ce que vous appelez l'industrie d'observation, et les mammifères a été une connaissance partagée par l'ensemble des acteurs. Je vous en remercie parce que je pense qu'en France nous peinons à faire de même. Merci beaucoup pour ce témoignage.

Questions

Chantal SAYARET,
ajointe au Maire
du Havre

Je souhaite poser une question à la première intervenante. La prospective est un exercice très difficile qui demande beaucoup d'humilité, on le sait tous, mais qui est nécessaire. Or, vous nous avez dit tout à l'heure, qu'en 2025, 72 % des touristes utiliseraient encore la voiture. Est-ce que vous pourriez préciser comment vous êtes arrivée à cette information, selon quels critères ? Etant en charge de l'environnement et du développement durable, c'est le genre d'affirmation qui me désole un peu !

Mme Potier

Moi aussi, malheureusement. Nous avons établi plusieurs scénarios, jusqu'en 2050, en utilisant comme critère la réduction par quatre des émissions, la hausse importante du pétrole, etc. Rappelons tout d'abord que la France est un pays où il y a le droit à la mobilité ; pour influencer sur les déplacements, il faudrait repenser ce droit. Ensuite, comme je vous l'ai dit, il y a à peu près 20% de la population qui réalise 70% des déplacements. Ce sont les gens les plus riches, pour qui les taxes ne seraient pas suffisamment dissuasives. On ne peut pas construire des trains partout. Avec 80 % des déplacements en court séjour liés à la voiture, ce mode de déplacement dominera toujours. Nous sommes arrivés à cette conclusion quel que soit le scénario choisi.

Olaf Holm,
Fédération des parcs
naturels régionaux

Les trois interventions sont très intéressantes. L'expansion du tourisme de proximité nous donne quelques pistes de réflexion. Nous sommes tous toujours un peu touriste quand nous nous déplaçons quelque part. Je pense qu'il ne faut peut-être pas l'oublier dans nos débats et nos discussions. Voici ma question pour les trois intervenants. Avez-vous une idée ou des études montrant comment les gens perçoivent les espaces naturels, et surtout sur le littoral ? Dans les études à l'étranger, on parle d'abord beaucoup de la perfection de l'espace, la perfection de l'environnement pour ensuite agir sur la gestion des espaces. Avez-vous des informations sur ce sujet ?

Christine Bouyer

Sur les enquêtes de perception qualitatives, je vous renverrai vers les travaux de la Fédération des parcs naturels et ceux du Conservatoire du littoral (Regards sur le littoral, Cahier n°7,

Novembre 1995). Je pense qu'il faut mettre en place une véritable ingénierie touristique et écologique, capable d'agir sur les fonctions économiques, sociales et environnementales à l'échelle du terrain. Site par site, espace par espace, les modes de gestion doivent être adaptés aux attentes pour proposer une réponse à la fois écologique et – j'ose utiliser le mot - de marketing. Le marketing peut être intelligent quand il permet de répondre aux clientèles. Ce que nous devons prendre en compte, ce sont les comportements, les attentes et les besoins des micro-situations.

Jean Desaulniers

Au Québec, nous avons fait quelques études et de façon générale le tourisme pose des questions face à son impact, surtout dans le cas d'activités de masse. Mais lorsque les usagers ont conscience qu'il y a une concertation, une réglementation, un encadrement pour gérer l'ensemble de l'activité, alors ils sont rassurés et ils partagent une valeur environnementale supérieure. Ce sentiment de sécurité face au respect de l'environnement dans les aires protégées est très important.

**Philippe Antoine,
SCI des Iles Chausey**

Je m'associe à M. Kalaora sur les remerciements qu'il a pu faire à Monsieur Desaulniers sur son exposé. Ma question est liée à votre présentation : avec un retour d'expériences de quatre ou cinq ans, vous voyez évoluer les comportements, en tout cas vous souhaitez qu'ils évoluent. Est-ce que c'est uniquement par l'information et la pédagogie que vous arrivez à cette évolution ou est-ce par crainte des sanctions ?

Jean Desaulniers

Au début de la mise en place de la réglementation, nous n'avons pas été jusqu'à la répression. Mais au bout de deux ans environ, des éléments de répression sont apparus. Le but n'est pas de sanctionner toutes les infractions, mais souvent on doit travailler les 5 ou 6% de la population qui réalisent la majorité des infractions. Donc les trois grandes étapes sont : la sensibilisation, la prévention, puis la répression. L'an passé on a eu je pense, 4 ou 5 amendes données à des entreprises, et un permis retiré. Dans les années à venir, il est possible que malheureusement le nombre de sanctions augmente si le comportement des gens ne s'améliore pas. Mais le but est toujours d'avoir un comportement amélioré, par un travail de proximité avec les entreprises et des discussions régulières pour éviter la confrontation liée aux infractions.

**Une personne
dans la salle**

Sur cette question de responsabilité environnementale, je crois qu'effectivement nous apprenons beaucoup par votre exemple. Trop souvent nous présentons la responsabilité environnementale avec une connotation purement morale, alors qu'elle doit être construite à partir des pratiques des uns et des autres et des interactions de ces pratiques sur un milieu, que finalement vous arrivez à faire partager par l'ensemble des populations. Cela est très intéressant. J'imagine que vous avez eu beaucoup de difficultés malgré tout pour arriver à ce stade.

Jean Desaulniers

Nous travaillons avec un peu plus d'une centaine d'opérateurs de bateaux commerciaux. Donc le nombre est relativement restreint. C'est ce qui nous donne la facilité du contact personnel, avec chacun des individus à certains moments. Chaque année, nous organisons des rencontres avec eux et ils viennent livrer un petit peu de leurs appréhensions, des difficultés à respecter le règlement. Actuellement, nous travaillons avec eux pour résoudre tous les cas litigieux. Nous devons peaufiner les méthodes de travail ; cette étape de perfectionnement est peut être la plus difficile.

François Abinal,
Conseil de développement
de l'île de Ré

Ma question porte sur le tourisme nature. Quelle place et quel accueil devons nous donner au camping-car ? J'en donnerai pour exemple une simple information. Il y a quelque temps, sur un des points remarquables de l'île de Ré, une photo aérienne a permis de compter 380 camping-cars côte à côte et bien rangés. Si on prend le dernier grand week-end, avec une estimation approximative au passage du pont, sur 20 000 véhicules, nous avons 1 000 camping-cars sur l'île de Ré.

Christine Bouyer

Une première remarque, d'ordre technique : les camping-cars sont un mode de consommation et de développement touristique, relativement récent et qui prend de l'ampleur, notamment par la clientèle principale de retraités et de jeunes retraités. Les analyses économiques montrent que cette clientèle est extrêmement solvable et qu'elle apporte hors saisons des retombées économiques sur les communes qui les accueillent. Je ne suis pas pour des analyses « de ségrégation » qui identifieraient ce type de clientèle comme étant de la mauvaise clientèle utilisant un espace d'une façon incongrue. Je rapproche cela des polémiques en cours sur « de l'achat des résidences secondaires par les étrangers en France ». Je dirai que la question des camping-cars relève de la gestion politique et technique de l'espace. Les élus doivent faire des choix ; par exemple, des travaux ont été menés à Noirmoutier pour anticiper, mettre en place des aires d'accueil avec des services et des obligations pour gérer au mieux ce phénomène et ne pas le subir.

Jean Desaulniers

La gestion des véhicules automobiles autour de la baie est une gestion à partir des particuliers. Les gens sont accueillis dans certains espaces aménagés pour eux, avec des services en eau ou en électricité, que l'on retrouve dans les parcs nationaux du Canada ou du Québec. Je pense qu'on doit s'adapter à la demande des gens, pour permettre, à ceux-ci comme à leurs voisins, de pouvoir vivre leur expérience de camping selon leur échelle et leurs valeurs.

Christine Sandel,
conseillère régionale
en Provence-Alpes-Côte
d'Azur

Je rebondis un peu sur la question précédente. Je suis un petit peu interrogative sur le décompte des nuitées. Est-ce que sont comptées dans les nuitées les personnes évoluant en camping-car ou les plaisanciers qui habitent sur leur bateau l'été ? Les locations de bateaux qui restent à quai se développent beaucoup dans les ports. Est-ce que tout cela est décompté dans les mouvances des touristes ?

Françoise Potier

En principe, oui. Les enquêtes portent sur le suivi des déplacements touristiques. Les enquêtes n'ont pas lieu sur place mais par voie postale à un échantillon de Français. Je ne vois pas pourquoi les plaisanciers ne seraient pas présents. Bien entendu, comme dans la masse ils ne représentent pas beaucoup, peu d'entre eux sont interrogés. La nomenclature des modes d'hébergement comprend les items « camping-car » ou « bateau ». Donc, ces personnes sont interrogées. A propos de l'espace fréquenté, c'est une toute autre interrogation. Soit ils sont liés à un lieu de villégiature, soit ils sont itinérants et on marque « circuit », sans savoir par où ils sont passés.

Jean Desaulniers

Nous remarquons aussi que la vague des baby-boomer à la retraite veut profiter d'activités de plein air : le vélo, la randonnée pédestre ou le kayak. Cependant, ils ne voudront pas nécessairement faire du camping dans une petite tente, mais rechercheront hébergement de haute qualité (un refuge, un petit chalet confortable).

Pierre Mélinand,
Conseil de développement
du Pays Rochefortais

Christine Bouyer a parlé de corrélation entre la fréquentation touristique et les zones protégées. Pourrait-elle nous donner quelques précisions ? Je pose cette question parce que tous ceux qui travaillent sur les problèmes de planification savent que malheureusement beaucoup d'élus, responsables de ces questions, considèrent que les espaces protégés sont plutôt une contrainte, une punition, un empêchement à se développer. S'il existait effectivement des études montrant que la protection peut être un axe de développement, ça permettrait peut-être une évolution culturelle qui changerait l'approche de ces questions là. Merci.

Pierre-Philippe Jean,
Association des îles
du Ponant

Je travaille à l'association des îles du Ponant, association qui regroupe les îles en Manche et en Atlantique. Je souhaite rappeler que la gestion des espaces naturels et de la fréquentation touristique est très étroitement liée aussi à son insertion dans le contexte local. J'en parle d'autant plus que sur les îles cette réalité est cruciale. Entre le développement touristique et la protection de la nature, n'oublions pas qu'il y a des acteurs locaux incontournables.

M. Jean-Louis Dieux,
Conseil Régional Provence-
Alpes-Côte d'Azur

Je présente la particularité d'être Conseiller régional et président du Conseil de rivages de la Méditerranée et en même temps président de la Commission tourisme au Conseil régional.

Donc je peux croiser les deux approches. La première observation qui me vient à l'idée est que si beaucoup de touristes viennent dans nos régions, ils viennent d'autant mieux que l'espace est protégé. Le premier effort vient des acteurs de la protection de la nature, de tous ces sites protégés, que ce soient les parcs, que ce soient les sites du Conservatoire. Nous accueillons 35 millions de visiteurs dans l'année. Nous avons à peu près 30 000 emplois permanents et je crois que l'avenir du tourisme dans notre région, un peu plus qu'ailleurs, est de préserver nos sites et de les mettre en valeur. Malheureusement, dans l'ensemble, je trouve qu'on ne fait peu cas du tourisme. On le considère effectivement comme une activité de loisir, contraignante. Je considère qu'il y a tout un tas de métiers qui restent à créer, et qui dépendent de l'éco-tourisme. J'arrive d'un

congrès mondial sur le tourisme solidaire et écotourisme qui avait lieu au Chiapas. J'ai été stupéfait de voir le nombre de jeunes qui, en dehors de toute agence de tourisme, prennent en considération les problèmes du développement touristique, en étant bien conscients que cela participe au développement économique dès lors qu'on aura su préserver ces richesses primordiales. Alors, je crois que nous devons effectivement anticiper et travailler sur le nouveau contenu de métiers entre tourisme et environnement.

Christine Bouyer

Vous me donnez l'occasion de vous raconter ce que j'avais prévu de dire dans la troisième partie. Nous avons besoin d'avoir une ingénierie spécifique sur ces problématiques de mise en valeur de tourisme et de mise en valeur écologique. Il n'y a pas de mise en valeur des sites sans une analyse fine de chacun d'un point de vue écologie, économique, politique, sans connaissance des milieux locaux, des identités locales. Les décideurs politiques sont aussi dans l'écosystème et il faut les convaincre et les faire travailler. Il n'y a pas de projet de site sans projet de territoire, sans projet de développement local. Et je pense qu'on est bien au cœur du sujet désormais. Ce n'est pas par la contrainte ni par la simple régulation réglementaire, que nous pourrions parvenir à un équilibre mais par des modes contractuels, par de l'ingénierie et des compétences.

Pour répondre à la question des sources d'information : A l'issue du travail « tourisme et indicateurs environnement » fait par l'IFEN, nous avons mené un travail spécifique sur les communes touristiques littorales. Cette étude montre qu'il y a des corrélations fortes au niveau d'un territoire entre le caractère touristique et la préservation des espaces naturels. Nous n'avons pas poursuivi l'analyse. Restons prudents, parce qu'on pourrait dire que c'est parce qu'il y avait un sentiment de danger de la pression touristique qu'on a multiplié les protections. Il faut toujours être ouvert en terme intellectuel. Ce qui est certain, c'est que les espaces protégés n'empêchent absolument pas le développement touristique.

Autre point sur la problématique « acteurs locaux, décideurs politiques ».

L'ODIT a lancé un train de réflexion et de travail sur les impacts et les retombées économiques indirectes, directes et induites. Nous envisageons de travailler avec le Conservatoire du littoral sur l'aspect économique, sur le développement touristique et durable des sites. La diversité de vos sites en fait une vitrine et un laboratoire d'études passionnant.

Jean Desaulniers

Au niveau de l'international, le personnel du Parc est régulièrement amené à partager son expérience dans des colloques. Dans les années à venir, nous accentuerons ce volet. Peu d'exemples aussi aboutis existent dans la protection des aires marines, nous devons donc le valoriser. Au Canada, nous sommes la seule aire marine protégée opérationnelle ; il est donc difficile de comparer avec un pays voisin. C'est pourquoi, nous avons entrepris des démarches avec le Parc marin de Port Cros, le sanctuaire de Pélagos, pour voir les informations que nous pourrions échanger, de façon régulière sur certaines problématiques. Cet Atelier représente une belle porte ouverte vers l'échange d'informations, de connaissances, d'expertise.

Deuxième séance

Bernard Kalaora

La séance va se structurer autour de deux intervenants. Monsieur Jean-Marie Petit, qui anime la mission de préfiguration de l'établissement public des parcs nationaux de France, il va nous tracer un bilan socio-historique de la fréquentation dans les aires naturelles protégées dont les parcs, les réserves, voire même le Conservatoire du littoral. Madame Charlotte Michel, consultante à Usages et Territoires, nous parlera d'un outil intelligent, réflexif, réactif, qui a permis non seulement de mesurer les volumes de fréquentation, mais de faire en sorte que dans sa construction, cet outil soit en prise sur le terrain, et « appropriable » par les gardes littoral. A ses côtés, il y a donc Madame Marie-Catherine CHAUMET, garde du littoral.

Jean-Marie Petit

En introduction au panorama sur les études de la fréquentation des espaces protégés, je me suis posé la question suivante : pourquoi parle-t-on d'ouverture au public de l'espace naturel ? Serait-ce donc qu'il était fermé auparavant !

Le droit de l'urbanisme confie des compétences aux départements pour mettre en place la politique d'acquisition et de gestion des espaces naturels sensibles et prévoit leur ouverture au public.

La loi Développement des territoires ruraux dispose que, sous certaines conditions, la circulation des piétons sur les voies et chemins inscrits au PDIPR s'effectue librement.

Le fondement du Conservatoire du littoral est d'intervenir sur le foncier lorsque l'espace naturel d'intérêt patrimonial est menacé dans son intégrité ou lorsqu'il risque de se banaliser faute de gestion appropriée mais aussi lorsque des sites emblématiques sont inaccessibles au public.

Mais dans certains pays d'Europe, l'espace naturel est a priori ouvert au public et en France, son accès n'a pas toujours été aussi limité.

En Suède, le droit de l'« Allemansrätt » reconnaît encore aujourd'hui au public le libre accès, le droit de cueillette et le droit de résider temporairement, même sur la propriété d'autrui, sous réserve de respecter son intégrité.

Revenons en France. La société féodale, décrite par Tocqueville dans « l'Ancien régime et la révolution » autorisait pour les paysans, c'est à dire le plus grand nombre des habitants, l'accès sur leur exploitation qui ne leur appartenait pas mais aussi l'accès sur l'ensemble du domaine du seigneur à certaines époques de l'année et pour les activités qui n'étaient pas réservées au seigneur (la chasse par exemple). La raison en était que le seigneur, propriétaire, ne pouvait sans main d'œuvre ni garder, ni exploiter seul son domaine.

Dans l'atlas des paysages ruraux de France de 1986, dirigé par le géographe Pierre Brunet, on apprend que bien plus loin dans le

temps, pour les hommes primitifs de nos régions, tout l'espace, y compris la forêt, devait paraître non point sauvage mais domestique et familier. S'appuyant sur nos connaissances des peuples qui vivent encore près ou dans les forêts dites « vierges », l'ouvrage décrit des forêts peuplées de parents, d'amis et d'ennemis, animaux et végétaux avec lesquelles les hommes entretiennent des relations comme avec les autres hommes. Il est ainsi probable, qu'avant que le droit de propriété ne soit devenu omniprésent, l'espace naturel a largement été parcouru par nos ancêtres et intégré à leur vie quotidienne.

L'espace naturel, conçu comme espace sanctuaire, ouvert sous conditions au public n'est donc pas une donnée permanente et universelle de la société. Elle est le fruit combiné de la prééminence du droit de propriété sur le droit d'usage et des menaces exercées ou ressenties sur l'espace naturel.

Dans ce contexte général, l'ouverture au public a longtemps été abordée par les gestionnaires des espaces naturels avec une double appréhension, celle de voir banalisé ou détruit le patrimoine qu'ils doivent préserver et celle d'empiéter sur le droit de propriété.

POURQUOI ETUDIER LA FREQUENTATION ?

Depuis 1980 cependant, des études plus ou moins régulières permettent de connaître la fréquentation, de mieux cerner les menaces qu'elle fait courir aux espaces protégés et de mettre au point les meilleures façons d'y remédier. Au travers des cahiers des charges des études, on peut facilement repérer les principaux objectifs poursuivis :

- Connaître la répartition spatiale et temporelle de la fréquentation et son évolution
- Connaître les profils, les comportements, les perceptions et les attentes des visiteurs pour mieux les accueillir
- Connaître la notoriété de l'espace naturel protégé et son attractivité
- Mesurer les pressions qui s'exercent sur certaines parties des sites, sur les espèces et les milieux
- Suivre l'évolution de la qualité de visite en fonction du nombre des visiteurs
- Mesurer l'évolution de la qualité de vie pour les habitants et les autres usagers des sites

En général, les données que les gestionnaires collectent sont : les flux, la provenance internationale, nationale ou régionale, les profils socio-professionnels, l'âge, la composition familiale, les activités les plus recherchées, les types de paysages préférés, les attentes en matière d'information, d'hébergement et de séjour et les réactions face à la réglementation éventuelle.

Les gestionnaires cherchent à évaluer les menaces qui peuvent peser sur le patrimoine dont ils ont la responsabilité afin d'y remédier. Il trouvent aussi dans les résultats de ces études de quoi valoriser auprès des acteurs politiques un patrimoine recherché par le public. Il peuvent enfin y trouver des raisons, face à des menaces de sur fréquentation, de maintenir ou de renforcer leur réglementation.

Mais de plus en plus souvent, il y a dans les dispositifs de suivi de la fréquentation, la recherche d'un pilotage commun avec les responsables des collectivités et les acteurs du tourisme.

Un tournant important s'est opéré fin des années 90, lorsqu'au niveau national, le ministère de l'environnement et le ministère du tourisme ont mené avec l'AFIT (aujourd'hui ODIT), une importante étude sur la contribution du tourisme à la gestion des espaces naturels. D'un côté, les opérateurs du tourisme ont alors reconnu définitivement que l'espace naturel ne pouvait plus être considéré comme une ressource inépuisable et de l'autre, les gestionnaires des espaces naturels ont admis que le tourisme était devenu la première activité économique dans et autour de la plupart des espaces naturels protégés, tourisme qui dans de nombreux cas conditionne le maintien de l'agriculture, du pastoralisme ou des activités aquacoles et donc du paysage ouvert.

PANORAMA DES TRAVAUX EN COURS

Pour faire simple et rapide, on peut dire que tous les réseaux d'espaces protégés cherchent à suivre l'évolution et la composition de la fréquentation.

Les parcs nationaux mènent des études quinquennales depuis 1991 dans les Pyrénées et dans les Alpes. Ils intègrent progressivement des données recueillies annuellement et de façon automatique (compteurs). En 1997, une étude de la COFREMCA décrit l'image et la fréquentation des Parcs nationaux de la Vanoise, des Ecrins et des Pyrénées. Le Parc national de Port-Cros a mis en place un observatoire ambitieux. Les Parcs nationaux envisagent également de construire un observatoire du tourisme en lien avec ODIT France afin de connecter l'information de terrain avec des données sur l'offre et la demande des bassins touristiques.

Huit parcs naturels régionaux ont signé la charte européenne du tourisme durable. Elle prévoit l'obligation pour les signataires de suivre l'évolution de la fréquentation afin de peser sur la qualité de l'offre touristique. Le Parc naturel des Ballons des Vosges a créé en 2001 un observatoire du tourisme qui rassemble des informations sur l'offre touristique et publie une synthèse sur la fréquentation. Cependant, la mise en place d'observatoires est freinée par la difficulté à obtenir des informations fiables et à caractère statistique surtout lorsque le nombre d'opérateurs touristiques est faible.

Dans un domaine voisin, les PNR, Rivage de France et RNF s'associent pour appuyer des travaux de modélisation des pratiques sportives entrepris par l'université de Grenoble. L'idée est d'évaluer et de maîtriser les impacts environnementaux des sports de nature. L'étude cherche à mettre en commun des protocoles d'observation des impacts, à tenir compte de la dimension sociale des pratiques et tente de construire des stratégies de sensibilisation des publics concernés.

Le Conservatoire du Littoral n'est pas en reste. En 1995, il réalise une étude sur le profil des visiteurs de ses terrains. En 1996, il organise un atelier au titre évocateur « public protecteur ou public prédateur » d'où il ressort que ses visiteurs sont à la recherche d'une

nature sauvage pour un public de proximité, avec des usages souples et spontanés, libres et non encadrés, individuels et en famille. L'étude de 2003-2004 a permis d'approfondir les connaissances sur la fréquentation globale, les périodes de visites, les profils des visiteurs, les aménagements appréciés et les pressions que les sites subissent. Elle innove sur le plan de la méthode, en mobilisant les gardes du littoral dans le recueil des données au moyen de protocoles préparés avec eux et en utilisant des modèles pour organiser les résultats que l'on peut s'attendre à trouver sur les différents types de sites. Ces études vont conduire à la mise en place d'un observatoire.

Les Réserves naturelles ont longtemps été méfiantes au regard de la fréquentation. On insiste souvent dans leur réseau sur le fait que, si la mise à disposition des citoyens du patrimoine figure dans l'exposé des motifs de la loi de 1960 sur les parcs nationaux, il n'y a rien de tel dans la loi de 1976 qui crée le modèle actuel des réserves naturelles. Le document cadre des RN, le plan de gestion, prévoit que l'ouverture au public n'est possible qu'à condition de s'assurer de son innocuité. Mais les RN ont aussi dû constater que puisque leur accès était rarement interdit, elles avaient à faire face à de réels problèmes, comme par exemple dans les gorges de l'Ardèche. De plus, les réserves ont développé pendant plus de vingt ans des programmes pédagogiques, puis d'interprétation, de plus en plus actifs et l'image d'une nature préservée, qu'elles renforcent, attire un public toujours plus nombreux. Après des études de cas conduites en 2001 sur un large échantillon de RN, RNF a pu apporter à chaque gestionnaire des éléments de méthodes pour étudier les flux de visiteurs, leurs impacts sur les milieux naturels fréquentés et des exemples de mesures de gestion appropriées. Les recommandations sont intégrées dans la prochaine édition de l'Aten du guide méthodologique des plans de gestion des RN. Enfin, le nouveau système annuel de suivi de la gestion « ARENA » de chaque réserve comporte un volet visiteurs et un volet fréquentation qui permettront d'agrèger au niveau national les informations sur ces thèmes.

L'Office National des Forêts est gestionnaire de 27% de la forêt française. Chaque aménagement forestier intègre des informations sur la fréquentation, les réalisations en matière d'accueil du public et des orientations correspondantes. Cependant, il n'est actuellement pas possible d'agrèger ces données au niveau national. Par contre, de nombreuses enquêtes locales sont menées sur la fréquentation, les usages, les attentes et également sur les ressources économiques potentielles des forêts comme par exemple en forêt de Fontainebleau (17 millions de visites annuelles !). Au plan national, un important programme de recherche est conduit depuis 2003 afin de mieux connaître les liens entre les Français et la forêt, en particulier en zone péri-urbaine. Le programme prévoit de généraliser les études quantitatives et qualitatives.

J'achèverai ce panorama en soulignant que le plus récent de nos réseaux d'espaces naturels RGSF, a dès sa création beaucoup œuvré en lien avec la section française de l'Union internationale pour les monuments et les sites (ICOMOS) afin d'aborder de front la

question de la fréquentation et des usages. Ce sont les travaux conduits dans ce réseau qui ont permis de revisiter la notion de capacité de charge, en lui préférant le terme de capacité d'accueil. La capacité d'accueil suggère que les acteurs concernés par les sites très fréquentés recherchent ensemble la maîtrise des flux, la protection du patrimoine, l'amélioration de la qualité de la visite et le maintien des activités économiques et sociales qui ont construit la notoriété du site. L'édition d'un guide de gestion est également en préparation. Le réseau RGSF lance cette année un "état des lieux" de ce que font les sites du point de vue de la connaissance de leur public : comptages simples, enquêtes quantitatives, enquêtes qualitatives, observatoires des publics au Pont du Gard par exemple.

QUELQUES CONCLUSIONS

En 1984, la Direction de la protection de la nature lançait une étude, confiée par le Parc national des Pyrénées à Patrick Point, alors chargé de recherche au CNRS sur la fréquentation humaine des espaces protégés. Ses conclusions révèlent que la fréquentation humaine est un phénomène multidimensionnel dont les effets doivent être appréciés selon divers points de vue que l'on peut ramener à quatre :

- fréquentation, source de retombées économiques
- fréquentation, source de nuisances et de conflits avec les habitants permanents
- fréquentation, source d'impacts écologiques
- fréquentation, forme de consommation dont les usagers attendent une certaine qualité

L'étude montre que les gestionnaires de tous les réseaux cherchent toujours peu ou prou à assurer :

- une participation à l'économie locale
- une insertion dans le tissu social local
- la protection de la nature
- la qualité de l'accueil des visiteurs

Elle indique que les actions envisagées ou réalisées sont d'abord des actions de régulation, canalisation et création de points de fixation.

Elle conclut à l'existence de nouveaux besoins d'études pour évaluer la portée des mesures mais s'inquiète du faible recours à l'offre universitaire et aux bureaux d'étude, peu mobilisés au niveau national en raison des intérêts localisés des gestionnaires et de la faiblesse des moyens !

Aujourd'hui, l'idée qu'il est nécessaire de collecter de façon régulière de l'information en réutilisant les mêmes protocoles afin de minimiser les coûts et constituer des bases d'information sur des séries plus longues s'est répandue.

L'utilisation de techniques automatisées de comptage allège également les études.

La mise en place d'observatoires du tourisme et de la fréquentation permet d'intégrer des informations recueillies en continu et de sources très diverses (photos aériennes, images satellites, informations recueillies en provenance des réseaux de téléphonies mobile, péages d'autoroutes). L'avenir est à la diversification des

sources et aux croisements d'informations statistiques entre organismes ODIT, INSEE, IFEN, ce qui nécessitera des professionnels et des précautions déontologiques.

Du côté des gestionnaires des espaces naturels, les efforts d'organisation de la fréquentation ont aussi apporté une bonne surprise. Même s'il faut rester très prudent sur la connaissance des impacts selon les milieux et selon les espèces, concluons avec Michel Métais, directeur de la LPO qui estime qu'avec une bonne organisation de la visite, le public peut souvent découvrir dans de bonnes conditions la faune et les paysages sans que le patrimoine ait à en souffrir. Bien au contraire, la mobilisation du public apporte de nouvelles raisons aux acteurs locaux pour multiplier la désignation de nouveaux espaces naturels.

Bernard Kalaora

Merci Jean-Marie Petit pour ce panorama, qui montre à la fois l'antériorité de l'outil de suivi en termes d'enquêtes de fréquentation, et l'évolution des problèmes, qui se sont complexifiés. Tu poses évidemment toute une série de questions de méthodologie: comment arriver à coordonner finalement cet ensemble très disparate et très diversifié dans une approche qui soit un minimum partagée par l'ensemble des acteurs? Ce qui nous ouvre directement à la présentation de Charlotte Michel, car l'outil qu'elle présente peut-être transférable dans des multiples expériences diversifiées et adaptables à plusieurs types de dispositifs de protection.

Charlotte Michel, Usages et Territoires

Bonjour à tous et à toutes. Je vais vous présenter une démarche engagée depuis 2003 avec le Conservatoire du littoral et les gardes qui gèrent les sites du Conservatoire. Cette démarche a eu lieu en deux temps. De 2003 à 2004, nous avons expérimenté une première méthode et par la suite, puisqu'elle avait apporté des fruits satisfaisants, nous avons cherché à l'affiner.

Au départ, les objectifs de la commande du Conservatoire étaient de connaître le nombre de visiteurs et d'identifier les principaux problèmes que posait la fréquentation sur les sites. Le Comité de pilotage souhaitait développer une méthode légère, reconductible et économe, compatible avec un très vaste panel de sites (l'ensemble des sites du Conservatoire du littoral métropolitain) et un budget relativement réduit. Il fallait donc trouver un outil de suivi minimal et modulable, c'est à dire qui soit adapté à la diversité et à la complexité de l'ensemble des sites du Conservatoire pour apporter des informations, je le souligne, à l'échelle nationale.

Il fallait inventer en fait un nouveau mode d'observatoire.

Alors pourquoi inventer? Parce que les méthodes classiques utilisées jusqu'à présent permettent des analyses très fines à l'échelle locale, d'un site ou d'un massif, et engagent des moyens financiers et humains considérables, notamment pour le recueil des données (en passant souvent par une externalisation de la collecte des données, via des bureaux d'études, des universités, qui embauchent eux-mêmes des enquêteurs pour recueillir ces informations).

Ces méthodes étaient beaucoup trop lourdes et beaucoup trop coûteuses pour être envisagées à l'échelle de l'ensemble des sites du Conservatoire. Dans les délais qui étaient impartis, il fallait avoir des informations fiables en moins d'un an. La commande précisait également qu'il fallait s'appuyer – idée géniale – sur les connaissances et les moyens internes au Conservatoire du littoral et à ses gestionnaires : en effet les connaissances existent bien sûr sur le terrain et il s'agit donc de mutualiser ces connaissances empiriques dans un modèle transversal à l'ensemble des sites. Enfin la dernière contrainte – ou exigence – était d'apporter certes un flux, un nombre, mais aussi une volonté de connaître qualitativement cette fréquentation.

La méthode, qui s'est affinée donc au cours des deux étapes de la démarche, a consisté en la définition d'un protocole simple et précis avec chacune des équipes de gestion, pour recueillir les données avec les gardes du littoral, et pour ensuite centraliser ces informations au niveau national sous un format permettant un traitement homogène de l'information. Nous avons fait appel à des techniques informatiques nouvelles d'intelligence artificielle, sur lesquelles je ne reviendrai pas au cours de cet exposé, mais je pourrai répondre à vos questions ensuite.

Plus précisément, dans la première démarche, nous avons demandé aux gardes, via un questionnaire, de décrire trois journées types sur leur site : une journée de forte, faible et moyenne fréquentation. Dans un deuxième temps, nous avons souhaité affiner cette démarche et nous leur avons demandé d'observer, non plus de décrire, la fréquentation du site au cours de six journées dans l'année. L'un des intérêts de ce travail, par rapport aux études classiques, est de recueillir des informations sur toute l'année et pas seulement sur la période estivale. Les six journées sont réparties sur trois périodes dans l'année et illustrent deux journées contrastées par période, soit une journée de faible et une journée de forte fréquentation. La grille d'observation sert alors de support pour noter les réponses à trois questions, chaque fois qu'un visiteur arrive sur le site :

- Que vient-il faire sur le site ? Donc quelles sont ses pratiques ?
- Où habite-t-il ? Est-ce que c'est un local ou non ?
- Comment est-il venu sur le site ?

Ces trois questions ainsi que l'idée de travailler sur 3 périodes de l'année sont issues de plusieurs réflexions menées avec le Comité scientifique et le Conservatoire du littoral qui ont souhaité retenir les quatre critères suivants : la période, la pratique, l'origine et le moyen de locomotion.

Pour vous présenter plus concrètement comment ces protocoles peuvent être adaptés sur chacun des sites, je remercie Marie-Catherine Chaumet d'être venue apporter son témoignage. En effet, j'ai accompagné six équipes de gestion pour expérimenter ce protocole sur six sites, dont celui des réservoirs de Pirailan.

Marie-Catherine Chaumet,
garde du littoral, site
des réservoirs
de Pirailan, Gironde

Les réservoirs de Pirailan se situent à la moitié de la flèche sableuse du bassin d'Arcachon, sur la commune de Lège Cap-Ferret. Le site est principalement recouvert de pinèdes, 40 hectares de pins avec 6 hectares de réservoirs à poissons qui attirent énormément de personnes. Vous savez que les gens sont toujours attirés par l'eau et ces réservoirs constituent un but de promenade. Sur les 6 ha de

réservoirs à poissons, on trouve 4 îlots boisés de 3 ha donc l'accès est totalement interdit au public. Au début ça a été assez dur de faire comprendre pourquoi c'est interdit, mais maintenant les visiteurs l'acceptent et sont prêts à les protéger.

Ce site est en partie péri-urbain. Sur la zone basse, des propriétés privées le longent, avec des clôtures et une route départementale drainant une fréquentation importante en période estivale et lors des week-ends. Sur la zone haute, il n'y a que la pinède, plus fermée, sur des buttes allant jusqu'à 30 mètres de haut.

Deux sentiers permettent de découvrir totalement le site : un sentier de 1,7 km qui fait le tour des réservoirs (pour des personnes qui désirent peu marcher et veulent profiter de la richesse du site), et le sentier de la dune qui fait 1,8 km qui mène dans la forêt dense (qui peut faire peur aux visiteurs !).

Je vais vous raconter sur une journée complète vécue sur le site à observer la fréquentation. Les comptages, les demandes et questions au public débutent à 7 heures du matin ; dès 8 heures, on observe des personnes sur la zone basse et la zone haute, majoritairement des sportifs, surtout masculins, en résidence secondaire. Ensuite apparaissent sur la zone basse des sportives, mais qui restent autour des réservoirs. Vers 10 heures, on se trouve avec une population de personnes âgées de la région, des autochtones habitant tout près du site, et qui le fréquentent quotidiennement. Pour elles, le site leur appartient, il est utilisé soit pour la promenade du chien, soit pour découvrir les animaux qui se réveillent au petit matin également. Vers 11 heures, on se trouve plutôt avec une population de vacanciers qui recherchent une zone pour pique-niquer, ou la nounou qui promène les enfants et des couples en promenade. L'après-midi, vers 14 heures, suivant la température, le pic de fréquentation descend et ça reprend vers 16 heures - 16h30 avec des promeneurs, des habitués ou des nouveaux visiteurs. Très souvent en période printanière, des personnes, qui avaient suivi les années auparavant les activités de découverte avec moi, reviennent sur le site pour voir l'évolution du domaine. Par exemple, comment évolue la héronnière dans les réservoirs, combien on trouve d'oiseaux et de petits dans les nids. L'initiation à l'observation à l'environnement permet aux personnes de découvrir la richesse de nos milieux et par la suite, de découvrir par eux-mêmes les milieux qui les entourent.

Sur le site, on trouve enfin des ornithologues avertis, irlandais ou anglais, et qui sont très intéressants. Quelques associations de peinture de la commune viennent au printemps ainsi que beaucoup de familles en promenade avec leurs enfants.

Cet exemple illustre la journée type de fréquentation assez importante. En période hivernale, une seule personne peut passer sur le site. C'est souvent les journées où il y a grand vent, où il pleut, et c'est la seule personne qui accepte de braver la tempête. C'est en période de vacances scolaires, pendant un week-end très ensoleillé, qu'on observe le plus de monde sur le domaine.

Pour utiliser le protocole sur le site, on s'est mis à la croisée des circuits, entre la zone haute et la zone basse. Je me suis installée entre les deux, de façon à attraper tout le monde, ça n'est pas toujours facile, surtout pour les joggeurs. A tous, je me suis présentée, ce qui m'a permis de leur montrer qu'il y avait tout le temps quelqu'un sur le domaine et je leur ai posé trois questions.

D'où ils venaient, ce qu'ils recherchaient et comment ils étaient venus. Toutes ces informations recueillies nous ont permis de connaître précisément le nombre et le type des visiteurs. Pour la journée du 7 avril, par exemple, on a eu 107 visiteurs. Beaucoup de personnes de la région, et des habitants proches du site.

Pour la journée d'été du 3 août, où il faisait très chaud, on a observé 70 visiteurs, des touristes et autochtones. C'est un site intimiste : les gens qui viennent sur ce domaine cherchent la tranquillité et savent qu'ils peuvent s'y promener sans rencontrer trop d'autres promeneurs. Le 27 octobre, il n'y avait plus que 39 visiteurs, surtout des locaux, des autochtones et ils venaient sur le domaine parce qu'en période de chasse, qui est très présente sur la presqu'île et sur la commune de Lège Cap Ferret, ils se sentent plus à l'abri sur le site des réservoirs de Pirailan.

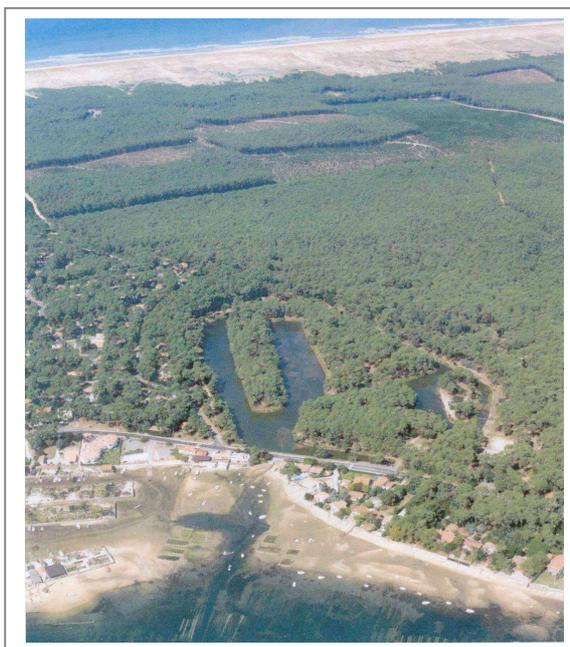
L'apport du protocole :

Cette démarche m'a permis de créer de nouveaux contacts avec le public, en posant des questions. Au début, les personnes sont réticentes, mais dès que la conversation est engagée, c'est parti. De cette façon, j'ai pu recueillir des informations intéressantes sur les motivations des visiteurs, j'ai pu leur donner des renseignements sur le site, sur les visites proposées. Et puis cela m'a permis de me faire connaître, de m'identifier comme garde du site.

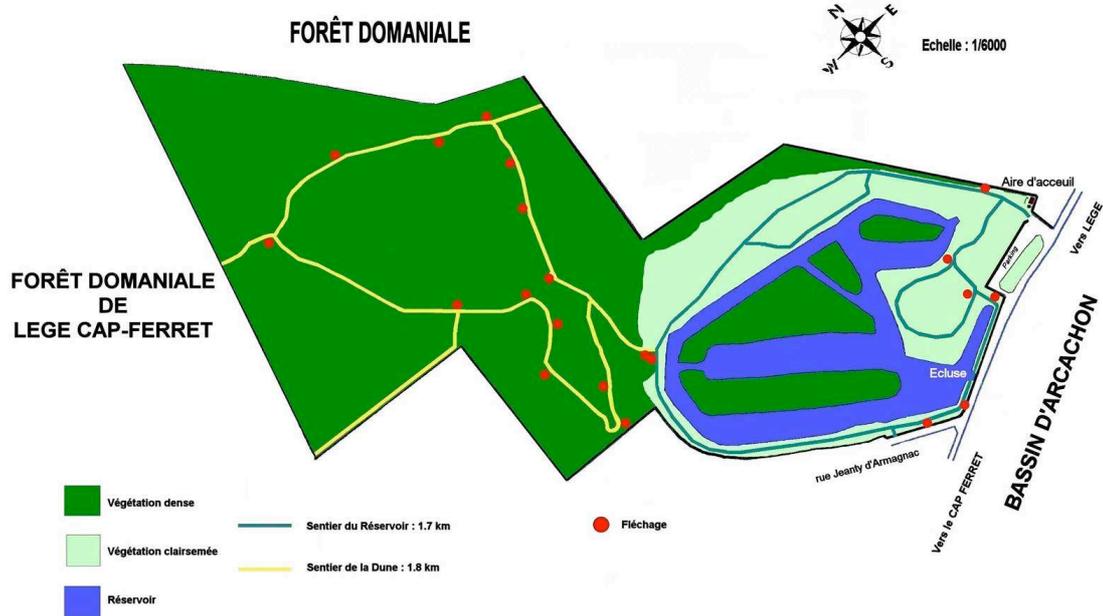
Depuis 9 ans, je compte régulièrement le nombre de visiteurs, tout en faisant mes autres activités. La démarche de cette année a confirmé les chiffres et a apporté des compléments sur les week-ends où je ne suis pas sur le domaine.

Il y a quand même quelques contraintes : le comptage est fait sur des journées complètes, consacrées à l'observation. La mise en place du protocole prend du temps ; heureusement que Charlotte Michel était là pour m'expliquer le système et l'adapter au site.

J'ai choisi de poser des questions au public, parce que je trouvais cela plus vivant et utile pour mon travail, et aussi car la configuration du site le permettait. Mais chaque garde doit s'organiser selon la disposition du site, des zones de stationnement, des entrées, des infrastructures.



LES RESERVOIRS DE PIRAILLAN



Charlotte Michel

Merci Marie-Catherine. Sur un petit site (40 ha) comme celui de Pirailan, la fréquentation maximale est d'une centaine de personnes. C'est très peu par rapport à des sites où les pics de fréquentation sont de 2 000 personnes/jour, voir 5 000 personnes/jour. Mais il faut noter que Marie Catherine est toute seule pour gérer ce site, donc on a trouvé effectivement un protocole adapté pour qu'une seule personne puisse faire l'observation. Le protocole aurait pu être simplement alimenté par de l'observation visuelle, en relevant les numéros d'immatriculation des véhicules et en observant les comportements. La grille peut être complétée sans entrer en contact avec chacun des visiteurs, ce qui est important car tous les gardes n'ont pas forcément les moyens, ni même l'envie, de poser des questions aux visiteurs.

Je rappelle que cette expérimentation a été effectuée sur cinq autres sites, deux sites bretons, un autre site en Aquitaine et deux sites en Corse. Ce sont des sites extrêmement variés par leurs paysages et leurs configurations (dunes, criques, zones humides, pointes), par la façon dont ils sont fréquentés et par les moyens au service des équipes de gestion (effectif humain, éco-compteurs).

La diversité de sites est essentielle pour l'expérimentation pour que l'outil puisse s'adapter à chacune des situations.

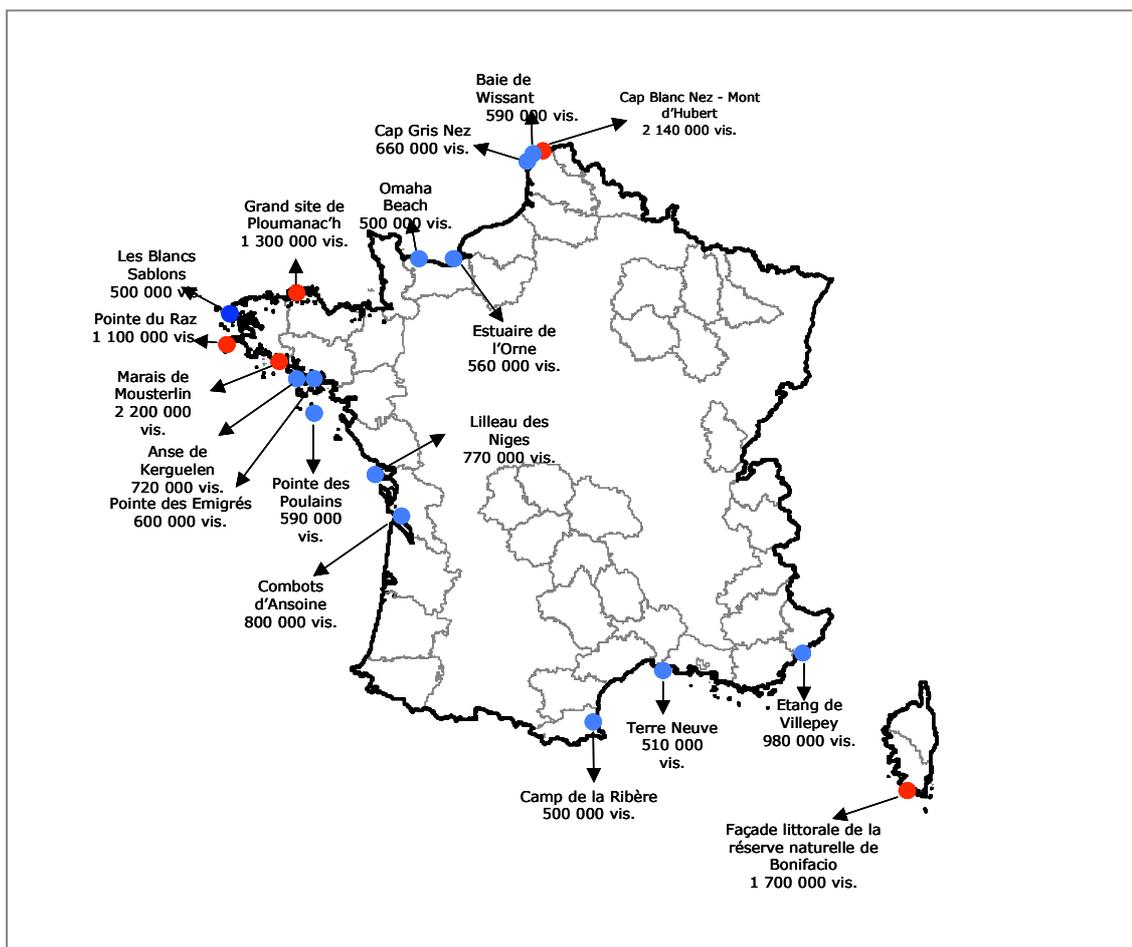
Revenons rapidement sur le traitement des données. L'idée est de réunir un certain nombre de journées types sur l'ensemble des sites du Conservatoire et de construire, le plus simplement possible, et le plus précisément aussi, un modèle permettant de dire comment sont réparties les fortes et faibles journées de fréquentation dans l'année, en fonction des conditions météo et de grandes variables qui pourraient intervenir : la proximité des villes, la forme du site, etc. Ces règles définies par le modèle informatique permettent à la fois une description quantitative et une interprétation qualitative parce qu'elles se traduisent sous forme de règles linguistiques.

Le nouveau protocole mis en place l'année dernière n'a été expérimenté que sur six sites. Les résultats que je vous propose sont issus de la première étude, qui a eu lieu en 2003-2004 : 30 millions de visites sur l'ensemble des sites du Conservatoire. Plus précisément, nous avons travaillé sur 146 sites parmi les sites les plus fréquentés et nous avons obtenu le chiffre de 28,4 millions de visites. Un certain nombre d'informations peuvent être extraites de cette démarche : 30 % des visites ont pour motivation principale la plage, la moitié des visites ont lieu en période estivale, parmi les sites les plus fréquentés, 5 dépassent chaque année le million de visiteurs et une petite quinzaine de sites accueillent entre 500 000 et 1 million de visiteurs.

Il revient désormais au Conservatoire et aux gardes de s'approprier ce nouvel outil. Un effort d'adaptation du protocole est indispensable, il sera mené dans un premier temps sur une soixantaine de sites avec un relais au niveau des délégations régionales.

Les perspectives de cet outil : il s'agit de bénéficier d'un système pérenne de recueil des données grâce aux agents qui sont tous les jours sur le site. Le suivi de la fréquentation doit être quantitatif mais aussi qualitatif. En s'appuyant sur l'expérience des gardes, le Conservatoire du littoral cherche à développer un apprentissage collectif (le recueil d'informations et l'accompagnement dans la mise en place du protocole doivent apporter des données utiles pour la

gestion quotidienne du site) et favoriser les échanges entre les sites.
Merci pour votre écoute.



Bernard Kalaora

Merci beaucoup. On peut se demander effectivement si le Conservatoire ne devrait pas profiter de cet outil qui montre bien que l'expertise peut être totalement mutualisée. La qualité de ce travail repose effectivement en grande partie sur le caractère « intelligent » de l'outil, construit pour s'adapter à la pratique d'observation et de terrain des gardes. Un outil qui a la capacité de développer le potentiel de l'expérience et du savoir-faire des gens qui sont sur le terrain, devient effectivement un outil fort intelligent. Il existe des protocoles qu'on pourrait dire plus académiques, plus classiques et là vient de vous être présenté quelque chose qui m'apparaît innovant. Je vous laisse la parole pour partager vos impressions.

**Philippe Antoine,
SCI des Iles Chausey**

Qu'appellez-vous « la démarche de gestion de la fréquentation » ? Qu'est ce que cela signifie en termes d'action ? Est-ce qu'il y a certaines zones qui sont destinées à être des sanctuaires, est-ce que vous cherchez à limiter le nombre de personnes ?

Emmanuel Lopez

C'est une démarche générale qui évidemment s'adapte à chaque situation et à chaque terrain. Par exemple, sur le parc national de Port Cros, une étude a été menée par l'équipe de Louis Brigand, une étude de fréquentation assez lourde, répondant à tous les aspects que nous venons de voir. Cela nous a apporté une bien meilleure connaissance de cette fréquentation. Nous avons aussi eu des surprises : par exemple sur l'île de Porquerolles les bateaux individuels drainent une population bien plus importante que les bateaux collectifs. Suite à ce constat, nous avons engagé des discussions partenariales et politiques avec les autorités, avec les compagnies de transport et également avec les administrations pour réguler cette fréquentation, l'organiser, proposer des zones d'interdiction de mouillage..., toute une série de mesures, à la fois réglementaires et physiques d'aménagement sur le terrain, de manière à préserver ou à restaurer des équilibres. Donc, il ne s'agit pas évidemment d'avoir des positions absolues, de refuser la fréquentation. Nous sommes dans des recherches permanentes d'équilibre.

Jean-Marie Petit

Il faut surtout considérer la démarche d'accumulation d'informations sur le long terme. Par un concours de circonstances, dans les années 1995, j'ai commencé à travailler avec l'union internationale des monuments et des sites que j'ai citée tout à l'heure, l'Icomos, qui avait mis en place un groupe de travail sur la gestion de la fréquentation et des « sur-fréquentations ». Et petit à petit, nous nous sommes rendus compte collectivement, l'ensemble des gestionnaires, que plus on accumulait de l'information sur ces fréquentations, sur les attentes des publics, sur leurs pratiques, et plus on était décomplexé par rapport aux décisions à prendre sur le terrain et aux actions d'aménagement. On peut agir sur l'aménagement. Dans certains cas, il est impossible de maintenir des milieux ou des espèces avec une présence humaine. C'est le cas des nidifications dans les parois rocheuses des circaètes ou d'autres animaux fragiles. Mais dans de nombreuses situations, par

un louable usage de la précaution, nous n'avons rien fait parce que nous ne connaissions pas, ni d'un côté la fragilité des espèces et des milieux, ni d'un de l'autre côté la réalité de cette fréquentation. Donc notre obscurantisme commun entre gestionnaires de l'espace et monde du tourisme nous empêchait de trouver une solution. Je le répète, il y a des sites où nous ne pouvons pas faire autrement que de fermer un territoire, mais tout le monde peut le comprendre et je dis à cette occasion que la réglementation est une forme de contrat. Si nous voulons collectivement conserver des espèces et des milieux, alors il faut une réglementation. Par contre, dans beaucoup d'autres endroits, nous pouvons faire des efforts pour améliorer l'accueil, améliorer l'aménagement dans des aspects tout aussi concrets, banals que choisir le cheminement, éviter de passer dans la tourbière, passer un peu à côté. Donc, il faut travailler ensemble et localement, et associer le monde du tourisme, le monde des collectivités, le monde des espaces protégés. Voilà une réponse peut-être un peu longue mais pragmatique.

Une personne dans la salle

On voit à partir de plusieurs exemples qu'un des efforts des gestionnaires d'espaces protégés consiste à concilier l'accès et l'accueil touristique dans un espace fragile et la mise en contact entre le visiteur et l'environnement lui-même. Et je pense qu'aujourd'hui cette partie là de leur attention se prolonge par un autre type d'activité ou de réflexion qui consiste à faire cohabiter des activités concurrentes les unes vis à vis des autres, concurrentes par la simultanéité de modes d'entrée, de circulation ou d'exploitation de ces territoires. Par exemple, il y a une concurrence entre les pêcheurs professionnels et les plaisanciers puisque les uns voudraient caler leurs filets là où les autres voudraient mouiller ; il y a une concurrence entre le professionnel pêcheur et le plaisancier puisqu'ils visent les mêmes espaces et sur les mêmes lieux. Il y a une concurrence entre le plongeur sous-marin et celui qui voudrait faire de la chasse sous-marine... un des enjeux aujourd'hui auquel on est confronté est de concilier ces deux exigences, de trouver une certaine sérénité entre les différents exploitants du territoire et l'environnement lui-même. Ce pari est compliqué.

Chantal Roux, office du Tourisme du Château d'Olonne - Sable d'Olonne

Nous sommes en première ligne face aux demandes des touristes. Actuellement, ils recherchent « les sites », qu'ils soient historiques ou qu'ils soient naturels. La gratuité des espaces naturels est très importante, et ces sites doivent être à la fois protégés et expliqués. Si on explique aux touristes pourquoi il ne faut pas faire ceci ou cela, ils le comprennent très bien. Il faut apporter des éléments d'éducation, et c'est un travail de longue haleine.

Jean Desaulniers

Je vous comprends très bien. Pendant de nombreuses années, nous avons été confrontés au quotidien à deux positions parfois antinomiques, l'une sur le volet de conservation et l'autre sur le volet d'utilisation du territoire. Nous avons longtemps étudié la question, au sein de commissions pour arriver à une conclusion qui se résume en trois volets : le bon nombre, au bon endroit, au bon moment. L'utilisation du territoire doit être faite au regard de la capacité que supporte le milieu. La population pouvant accéder à un espace dans

une période de nidification est obligatoirement plus faible que pour une autre période de l'année. Nous devons impliquer les visiteurs dans la compréhension de cette capacité du milieu à les recevoir. C'est la meilleure solution.

Gérard RUIZ,
élu de la Teste de Buch

Une première question que je voulais poser au Directeur du Conservatoire. Tout ce que vous avez dit sur les mesures de fréquentation et la gestion des circuits, sont des choses qui sont particulièrement bien connues à l'Office national des forêts. Est-ce que vous entretenez des échanges d'expériences avec eux sur le sujet ?

La deuxième question fait allusion à l'excellent travail mené sur l'accès aux espaces naturels réalisé par l'AFIT, avec les inspections de l'environnement. Un aspect n'a pas été abordé dans la présentation, celui du coût de l'ouverture au public des espaces. Dans l'étude à laquelle faisait référence Jean-Marie Petit, on avait calculé qu'aujourd'hui les espaces naturels français, pris globalement (ZNIEFF mais aussi les grands sites), représentent un coût de l'ordre de 300 millions €/an et on estime que, d'ici une dizaine d'années, ce coût aura doublé. Or, les moyens de la politique d'ouverture et de valorisation de ces espaces sont bien moindres. A la différence du patrimoine culturel, la nature est un espace libre et gratuit. Les gens ne sont pas prêts à payer l'usage de la nature comme on paie tout à fait naturellement une entrée dans un monument historique. Un effort de pédagogie doit être fait dans ce domaine.

Jean-Marie Petit

Effectivement, l'étude sur la contribution du tourisme à la gestion des espaces naturels portait précisément sur ces questions de circuits financiers. Elle a marqué un tournant dans la façon de faire travailler ensemble les acteurs de l'environnement et du tourisme. Certes, on peut estimer que les espaces protégés coûtent 300 millions d'euros. Mais on peut aussi faire des études pour montrer quel est l'apport de la protection des espaces naturels, investis par les collectivités (qu'elles soient nationales, régionales ou locales), pour l'amélioration et le maintien de la qualité des sites visités par nos compatriotes mais aussi par un grand nombre de touristes étrangers. Il me semble que c'est une question de circuits. Il faut savoir si c'est à la collectivité de mettre les moyens pour maintenir le patrimoine dans un bon état ou bien si c'est à l'utilisateur d'en supporter le coût. La conclusion qui se dégagait de l'étude était très partagée. Elle proposait l'équilibre suivant : lorsqu'il s'agit d'investissements pour restaurer, pour acquérir le patrimoine, alors on estime que c'est plutôt aux collectivités d'intervenir mais lorsqu'il s'agit de l'entretien, de la valorisation, des produits dérivés, alors on estime que c'est plutôt à l'utilisateur, au visiteur d'en supporter le coût. Depuis, nombres d'inspecteurs des grands corps se penchent sur la question des circuits fiscaux. Il me semble que ce choix est politique, notre patrimoine étant devenu une ressource importante de notre commerce extérieur.

Sur le premier point, je voudrais préciser que nous travaillons dans une communauté d'approche avec les forestiers. Les forestiers ont, en effet, été des précurseurs dans la gestion de la fréquentation : bien avant que l'Office national des forêts en tant qu'institution n'existe et que le Conservatoire n'existe, la forêt de Fontainebleau recevait des millions de visiteurs. Les forestiers avaient déjà défini des approches que nous utilisons et traduisons d'une autre manière. Je me souviens par exemple qu'il y avait dans les forêts des panneaux « zone de silence ». C'était un choix de valeur. Nous savons tous désormais que, lorsque nous faisons de l'aménagement, nous faisons des choix de valeur. Généralement, celles-ci ne sont pas exprimées explicitement, elles sont implicites. La valeur du silence, de la tranquillité pour la faune, était autrefois affichée, d'une façon qui nous paraît aujourd'hui un peu naïve : « zone de silence » ! Par ailleurs, les forestiers avaient inventé le parking de dissuasion (parking à l'entrée du site avec des petits aménagements, des aires de pique nique) en sachant que 90 % du public restait localisé autour – à moins de 50 mètres. Ces parkings préservaient le reste de la forêt libre et sauvage.

Sur le littoral, la fréquentation est assimilée à celle des sites urbains ou des forêts urbaines. Nous faisons des choix de valeur dans tout choix d'aménagement. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille les faire d'une manière technocratique sans associer les usagers, les populations. Il faut essayer de tirer les choses vers le haut.

A propos de la question du coût, je ne crois pas qu'on soit dans une situation très différente en matière d'espaces naturels et de patrimoine culturel. Je m'intéresse beaucoup au patrimoine culturel, il coûte au moins aussi cher, probablement beaucoup plus cher à la collectivité, même s'il y a des droits d'entrée (ceux-ci ne représentent qu'une part infime, en termes directs). En termes indirects, c'est à dire ce que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel apportent par la fréquentation touristique, l'évaluation est très délicate. Nous manquons d'études approfondies, mais nous pouvons montrer que ces dépenses sont largement compensées par des ressources et des recettes liées à la protection. Dans les parcs nationaux, des études rigoureuses ont été menées pour essayer d'évaluer les retombées économiques, en termes d'emplois directs et indirects, notamment les emplois marchands induits par les parcs. Et dans le cadre de Port Cros, l'étude a montré que l'image du parc représentait 15 % du chiffre d'affaires touristique du Var, c'est à dire l'équivalent de 3000 emplois.

Nous devons donc retenir deux choses : la première est de toujours avoir à l'esprit les bénéfices indirects. La seconde est de considérer l'évolution culturelle. Certes, la protection d'espaces naturels ouverts à tous crée souvent une réticence chez les élus. Le coût d'un garde, voire deux ou trois gardes, effraie, parce que c'est un phénomène nouveau, c'est légitime. Mais les mêmes élus ne trouveront rien à redire à avoir plusieurs dizaines de jardiniers pour entretenir des ronds-points. Je ne suis pas du tout hostile aux aménagements très fleuris, aux concours de villes fleuries. Mais il y a aussi une demande d'espaces naturels. Et la gestion des espaces naturels telle que nous la développons, c'est à dire très extensive, est infiniment moins coûteuse que la gestion d'espaces verts. Par exemple, à Hyères, lorsque le Conservatoire du littoral a acheté les 900 ha de Salins,

nous avons montré par une étude qu'avec l'équivalent du coût d'entretien des pelouses de la voie express (2 millions de francs à l'époque), on gérait 900 hectares de site naturel, une vitrine exceptionnelle pour la commune, où accueillir des milliers de personnes. Donc, il faut avoir aussi à l'esprit les évolutions culturelles qui vont se produire.

Olaf Holm,
Fédération des Parcs
naturels régionaux

Ce débat montre que nous devons mener un lobbying pour montrer le bénéfice des espaces naturels sur notre économie. Si 40 % des emplois dépendent directement du tourisme dans l'espace littoral, c'est une raison suffisante pour investir dans la gestion des espaces naturels. Nos collègues allemands ont mené une étude très intéressante sur les effets économiques des espaces naturels dans les parcs naturels régionaux en Allemagne, conduite par l'Université de Munich. Nous devons nous mobiliser et nous inspirer des expériences intéressantes. Il existe des outils pour financer la protection de l'espace naturel, mais ils sont sous-exploités. C'est le cas de la taxe de séjour, mal utilisée car on manque d'explication et de formation pour savoir en bénéficier (cf colloque organisé par France Nature Environnement en octobre 2005 sur l'éco-fiscalité).

Christine Bouyer

En effet, la gestion des espaces et l'équilibre des coûts sont des questions de choix, de politique au sens noble du terme. Pour se rapprocher du secteur du tourisme, je voudrais revenir sur les travaux que nous avons menés sur les plages. Qu'elles soient protégées ou non, artificielles ou urbaines, les plages sont certainement le plus grand site naturel de France, en terme de fréquentation. Malgré tous nos efforts, il est impossible d'avoir un bilan consolidé des plages, un bilan exprimant le rapport qualité-prix-coût d'une plage pour une commune littorale. Nous pouvons estimer que ce sont des budgets non négligeables. Quel élu actuellement ne rechargerait pas sa plage, n'essaierait pas de la nettoyer, ne considérerait pas que l'érosion du trait de côte n'est pas en train de lui faire perdre son capital ? La gestion des espaces naturels doit être pensée et réalisée avec pragmatisme. Pour bénéficier d'un tourisme correct et durable, il faut investir dans les bons choix.

Charlotte Michel

Nous parlons de coût, et je pense que de fermer et d'interdire l'accès coûtent énormément. Regardez les propriétés privées : les kilomètres de clôture et de garderie représentent aussi un coût. A partir du moment où le site est fréquenté, où il y a des usages et des habitudes, il faut faire face et accepter le coût de la gestion. Je ne suis pas sûre qu'un garde bien expérimenté et proche de son terrain soit si coûteux que ça, par rapport à la qualité d'accueil et au gain qu'il génère – et qui n'est pas toujours financier. Réduire la question de la gestion de la fréquentation à cette dimension financière est frustrant. Quand je vais me promener, je n'ai pas envie qu'on me dise combien ça me coûte. L'immersion dans un paysage est magique, sacré, et c'est fondamental. En discutant uniquement des coûts et des impacts, il me semble que nous passons à côté d'éléments beaucoup plus intéressants et pragmatiques.

Cyril Gomel,
Conservatoire du littoral,
délégation Bretagne

La gestion des espaces naturels renvoie à des questions de société, c'est passionnant. Tous les jours, nous sommes confrontés aux contradictions de cette société. Quand on demande au public : « pourquoi venez-vous là ? », il répond : « parce que c'est naturel, c'est sauvage, c'est peu aménagé ». Et si on a le malheur de demander : « qu'est ce qui vous paraîtrait à améliorer dans l'aménagement ou la gestion du site », effectivement les réponses sont : « des poubelles, des toilettes, des tables de pique-nique, des bancs ». Ces contradictions peuvent bien sûr être levées mais cela demande beaucoup de pédagogie, d'explicitations, à tous les niveaux, vis à vis du grand public et de nos partenaires. Ces démarches prennent énormément de temps, et sont très subtiles. Une fois qu'on a atteint un cycle de complexités, il faut passer au deuxième. Par exemple expliquer que certaines pratiques sportives, au-delà d'un certain seuil, deviennent un problème pour la gestion, en créant des coûts, des nécessités d'aménagement, des responsabilités et toutes les formes d'engrenage qu'on connaît. C'est effectivement très complexe et l'enjeu est de ne pas s'enfermer dans des logiques fixistes. Laissons-nous les possibilités d'évoluer, y compris dans l'évaluation économique des coûts de gestion. Laissons-nous la possibilité d'ouvrir régulièrement le débat. Si l'on s'enfermait dans des logiques de question-réponse immédiates, on s'interdirait d'évoluer.

Soline Archambault,
Réseau des Grands Sites
de France

Comme cela a été mentionné précédemment, nous avons engagé une étude avec ODIT-France pour évaluer les retombées économiques des Grands Sites. Prenons un exemple qui nous a questionnés même si c'est un Grand Site un peu particulier puisque c'est un site à dominante culturelle et bien délimité. Une étude a été réalisée sur les retombées économiques du Pont du Gard. Je n'ai plus tous les chiffres en tête mais je sais que ses retombées sociales, c'est à dire l'incidence en termes d'emplois créés était de 1 200 emplois. Ce qui était intéressant aussi pour le Conseil général, un des financeurs principaux du Pont du Gard, c'est qu'ils se sont rendus compte, grâce à cette étude, que le rapport entre le coût annuel que représente le Pont du Gard pour le budget départemental et ses retombées économiques sur le département était de l'ordre d'environ 2 %. Si l'on compare ces chiffres à ce qu'une entreprise privée doit investir annuellement en recherche et développement pour conserver sa rentabilité, c'est peu. Cela fait de la conservation et de la valorisation du Pont du Gard un investissement extrêmement profitable y compris selon une logique strictement économique.

Notons que cet exemple pose un problème d'échelle. Effectivement, quand le Conseil général supporte l'essentiel du coût d'une structure et que les retombées se font à l'échelle du département, c'est parfait. Mais si c'est une petite commune, qui a peu de moyens qui prend en charge la même structure et que les retombées se font à l'échelle d'un territoire beaucoup plus large, effectivement c'est problématique.

Emmanuel Lopez

Il y a en effet un problème de niveau de responsabilité et de compétence. Nous avons essayé au cours de ces dernières années de trouver des équilibres satisfaisants en faisant participer les départements et les régions à l'effort accepté par les communes pour la gestion des sites. Mais souvent le niveau des dépenses ne correspond pas au niveau des bénéficiaires. Et un des intérêts du Conservatoire du littoral est de mettre en place un niveau national de financement pour les acquisitions et les investissements. Cela permet de financer des interventions dans les régions ou les communes qui n'en auraient pas les moyens. Par exemple, l'action qui a été développée en Corse par le Conservatoire du littoral avec des investissements très importants, parce qu'il y avait à l'évidence un intérêt national, n'aurait jamais pu être financée par la seule région Corse.

Christophe Lauriol,
Mission littorale
Languedoc-Roussillon

Je souhaite signaler que nous menons actuellement une étude en Languedoc sur les coûts et les recettes liés aux plages, en intégrant toute l'économie de la plage et en essayant de consolider effectivement les coûts et les recettes directes sur le Languedoc. Et je souhaite revenir sur une question posée à M. Desaulniers, concernant la contribution des usagers, qui me semble une question importante par rapport au choix politique à faire demain. Finalement, vous avez introduit un contingentement des bateaux et des périodes de visites sur le site. Est-ce que vous avez des éléments en termes d'évolution des prix, et donc d'évolution de clientèle ? Au-delà de cela, étant donnée votre politique innovante, avez-vous des dispositifs particuliers pour éviter qu'à terme on ne se retrouve avec un site visité par une population d'élites et qu'on n'ait plus du tout une réponse à un de vos objectifs qui est celui de l'éducation à l'environnement ?

Jean Desaulniers

J'ai peu d'éléments de réponse là-dessus. Peu importe qu'il y ait eu un règlement, un contingentement, il y a eu une hausse des prix due à différents facteurs, comme le coût de l'essence, le coût des assurances qui ont augmenté après 2001 et ça c'est indépendant de nous. Et pour s'assurer que les gens aient toujours accès à l'observation à partir des bateaux, il faut maintenir une certaine compétitivité. Donc il y a plusieurs entreprises qui offrent le même produit et non pas un monopole à partir d'une seule compagnie. Présentement, c'est la seule façon de gérer cette évolution mais on ne l'a pas quantifiée.

Emmanuel Lopez

Une remarque pour clore cette première séance. Je crois que l'intérêt d'ateliers, de séminaires de ce type, est de quitter le nez du guidon à un moment donné, de mesurer le chemin parcouru, les évolutions. Tout à l'heure, nous avons insisté, à juste raison, sur l'importance du sens et de l'explication à donner. Mlle Chaumet en a témoigné : lorsqu'on explique au public le sens de la réglementation, il la respecte. Et le garde, de ce point de vue, qui est quotidiennement sur le terrain, a un rôle irremplaçable. Je voudrais juste évoquer une expérience qui m'a beaucoup touchée, celle de l'aménagement de plage d'Argent à Porquerolles qui est une plage

bondée au mois d'août comme une piscine au cœur de Paris. Nous avons engagé des travaux de restauration des dunes et du couvert végétal en disciplinant la fréquentation à travers des sentiers. Auparavant, le site était totalement piétiné, le milieu naturel très dégradé, détruit, plus un seul arbre ne poussait. Nous avons toujours constaté au début du Conservatoire que des aménagements de ce type, sans explication préalable, sans panneau, étaient méthodiquement détruits, y compris des équipements importants. Mais malheureusement, nous avons été bousculés, et nous n'avons pas pu faire ce travail d'explication. Et à ma grande surprise, il n'y a pas eu de dégradations. En plein été, j'ai constaté que le public ne franchissait pas les barrières, contrairement à ce qu'on voyait il y a 20 ans ou 25 ans. Par l'intermédiaire de l'école, de la télévision, il y a eu une sensibilisation en 15, 20, 25 ans qui porte aujourd'hui ses fruits.

Je pense qu'un chemin a été parcouru pour comprendre le sens des mesures de protection, qui sont effectivement comme disait Jean-Marie Petit, une forme de contrat entre le public et nous.

Je vous remercie de votre attention.

Fin de la première journée

Journée du 18 mai

Restitution des tables rondes

Restitution sur la première table ronde sur « Maîtriser l'accès et les flux de visiteurs », par Soline Archambault.

La première expérience relate l'Opération Grand Site de la dune du Pilat, l'une des premières OGS. La particularité de cette situation réside dans le fait que le risque lié à la fréquentation du public n'est pas un risque environnemental mais plutôt un risque sociétal. En effet, la dune est une structure mouvante qui se régénère et évolue d'elle-même ; l'extrême fréquentation (jusqu'à 1,5 millions de visiteurs par an) engendre relativement peu d'impacts sur l'écosystème. En revanche, la dune est complètement coupée de son environnement historique et social et accaparée par l'afflux de visiteurs, qui drainés directement vers la dune, restent très peu de temps sur la commune. Le point important ici a été de voir comment on peut travailler sur l'accueil des visiteurs pour leur donner une vision éclairée des lieux et faire en sorte que les habitants se réapproprient ce patrimoine naturel.

Le processus est de toute évidence long et complexe et ce d'autant plus qu'il n'y a pas d'opérateur foncier unique. La réflexion actuelle porte sur le renforcement de la maîtrise foncière des lieux, la création d'une structure de gestion pérenne qui bénéficie des retombées économiques de la dune. Et ce, pour conduire de véritables actions de valorisation de la dune auprès des habitants et des visiteurs. Il s'agit de penser le tourisme à une échelle globale et à l'échelle du territoire, notamment pour assurer la diffusion des flux, des envies, et des retombées économiques. Gérard Ruiz dans son intervention nous a présenté toute la difficulté et l'importance de construire un projet de territoire pour gérer des situations de très forte fréquentation et pour en bénéficier. Et manifestement, il y a eu des conclusions positives puisque le logo de la commune aujourd'hui reprend le symbole de la dune du Pilat ce qui n'était auparavant pas le cas.



En haut de la dune



Evaluation de l'Opération Grand site de la dune du Pilat - Mairie de La Teste-de-Buch LES CAMPINGS DE LA DUNE DU PILAT



Orthophotoplans : SIBA, IGN - Cartographie : URBANIS, 2002

Propriétaire : M. Dazens
Date de création : années 1960
Période d'ouverture : Pâques à Toussaint *
Complet du : 3 au 18 août *
567 emplacements dont 52 locaux*
6 salariés et 36 saisonniers *

Propriétaire : M. Bidon
Date de création : années 1960
Période d'ouverture : 1er avril au 30 sept *
Complet du : 1er juillet au 20 août *
325 emplacements dont 42 locaux*
9 salariés et 25 saisonniers *

Propriétaire : M. Tizeux
Date de création : années 1960
Période d'ouverture : 1er avril au 30 sept *
Complet du : 15 juillet au 15 août *
450 emplacements dont 72 locaux*
30 salariés en saison *

Propriétaire : Mme Rocher
Date de création : 1984
Période d'ouverture : 1er avril au 30 sept *
Complet du : 1er juillet au 15 août *
450 emplacements dont 80 locaux*
5 salariés et 50 saisonniers *

Propriétaire : M. Ferret
Date de création : 1962
Période d'ouverture : 1er avril au 30 sept *
Complet du : 14 juillet au 15 août *
225 emplacements dont 90 locaux*

LEGENDE

Locaux : mobil-home, HLL et bungalows
* sur la base des données fournies par les propriétaires

L'environnement forestier



Le deuxième exemple était celui du Parc national de Port-Cros, où la situation est très différente. Il ne s'agit pas d'un problème de maîtrise foncière et de régulation, ni d'un problème d'appropriation par la population locale, c'est un problème plus classique de conciliation des usages et de préservation de l'environnement, dans le cadre d'une fréquentation extrême (à nouveau 1,5 millions de visiteurs par an). Nicolas Gérardin, qui est un gestionnaire d'expérience nous a montré l'importance d'étudier et de comprendre très finement les publics, puisqu'il n'y a pas un public mais des publics, avec des attentes extrêmement différentes. La mise en place d'enquêtes et d'un observatoire permanent lui ont permis notamment de découvrir la force de nouvelles pratiques comme la plongée sous-marine, l'importance de la plaisance qui représente plus de 50 % des visiteurs, ou l'apparition de nouvelles pratiques comme la promenade à palme. Toutes choses qu'il convient de finement analyser pour pouvoir comprendre à chaque fois les attentes et la demande des visiteurs et les confronter aux capacités du site qui évoluent dans le temps et dans l'espace. Ce travail lui permet de sensibiliser les visiteurs et les acteurs du tourisme. Son approche, fine et multisectorielle, lui permet ensuite de réguler la fréquentation par l'accès à l'île et d'élever les exigences comportementales des visiteurs. Il paraît particulièrement intéressant de mener ces actions très en amont avec les acteurs du tourisme. Par exemple, des chartes ont été signées avec les plongeurs, les plaisanciers et différents acteurs économiques du tourisme qui ont tous des usages et des pratiques différentes sur un territoire restreint. Ces chartes ont été tellement bien acceptées, qu'à la demande des acteurs du tourisme, elles se sont transformées en réglementation.





Les thèmes ensuite soulevés par le débat ont été assez variés. Cela a concerné notamment les déchets -avec l'importance de responsabiliser les acteurs pour voir évoluer les comportements-, les risques de la fréquentation par rapport à la protection de la biodiversité -auxquels on peut répondre par le zonage notamment. Et finalement il ressort des échanges, que le risque véritable lié à l'augmentation de la fréquentation, plus que l'environnement et la biodiversité, est le risque de dégradation de l'esprit des lieux. Une des questions sensibles semble être de concilier l'envie d'isolement avec l'envie que tous ont de profiter d'un même lieu. Préserver l'esprit des lieux paraît ainsi beaucoup plus crucial et complexe que la protection de l'environnement, aujourd'hui mieux maîtrisée.

Ont été discutées les notions de capacités de charge qui dépendent justement – au-delà de la simple capacité du milieu à supporter la fréquentation – de la capacité du gestionnaire à gérer cette fréquentation et à apporter une certaine satisfaction aux visiteurs comme aux habitants.

Une expérience nous a été apportée, celle des deux Caps Griz-Nez et Blanc-Nez, soulevant la difficulté d'avoir un projet de territoire qui permette de diffuser le tourisme sur un espace ouvert et linéaire. Là encore, une approche pragmatique et très fine permet de résoudre les problèmes d'accès et de divagation dans le site.

Un constat très positif, largement partagé, est celui de l'évolution des comportements : il semblerait que le public soit de plus en plus conscient du rôle qu'il doit jouer dans la protection de l'espace et prêt à accepter le rôle de régulateur des gestionnaires d'espaces naturels. Un autre point très positif est l'engagement croissant des acteurs locaux auprès des gestionnaires d'espaces naturels.

Les pistes à poursuivre, évoquées mais non traitées véritablement, portent d'une part sur des interrogations sur le rôle des pouvoirs publics. Il a été noté que leur investissement était essentiel pour

porter les projets et supporter les coûts de la gestion des espaces naturels et de l'accueil du public. D'autre part, a été soulevée la question de l'attribution de droits spécifiques aux habitants d'un site, autorisés à exercer certaines activités interdites aux visiteurs. Je vous remercie.

Restitution de la table ronde n°2 sur la « Gestion de l'évolution des usages et de leurs effets », par Olaf Holm.

Ont été débattues les questions de l'évolution des usages, notamment les sports de nature qui prennent de plus en plus d'ampleur dans les sites protégés, mais ont également été évoqués les nombreux autres usages, dont les usages économiques.

Le premier point soulevé est celui de l'information du public sur le terrain, information permettant d'expliquer la réglementation. Le second correspond à la prise en compte de l'espace qui entoure le site protégé. Les interventions ont bien marqué la relation existante entre l'espace protégé et l'espace « banal » qui l'entoure. Enfin, la question sensible de la gestion des sports motorisés a été évoquée.

La première intervention, d'Eric Journaux et de François Beauchard qui travaillent au sein du Ministère chargé de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) a porté sur le développement maîtrisé des sports de nature. La présentation de l'approche nationale développée par le Ministère a été suivie d'un zoom sur les questions littorales. Le développement maîtrisé des sports induit la prise en compte à la fois des pratiques sportives, notamment des pratiques émergentes, et des mesures de protection des espaces naturels. Les deux approches doivent être conduites simultanément pour intégrer les attentes et besoins des différents acteurs. La présence de représentants du MJVSA lors d'un séminaire sur la gestion des espaces naturels est novatrice ; elle illustre l'importance de croiser les approches et d'engager des échanges réguliers entre institutions sportives et environnementales. Si le cadre juridique définit les grandes modalités de pratique des sports de nature, la non-définition des lieux de pratiques conduit encore à des conflits d'usages.

Le fort développement des sports de nature se traduit en terme de nombre de licenciés mais aussi en terme d'emplois : 50 000 emplois dépendent directement des pratiques de sports de nature. Donc le MJSVA souhaite promouvoir les activités sports nature en développant une offre de qualité. Deux aspects sont pris en compte dans la démarche du Ministère : l'intégration de la pratique dans la préservation de l'espace, et la sensibilisation des pratiquants. Une des difficultés réside dans la sensibilisation des pratiquants individuels. Toutefois, il est important de rappeler à tous le respect

du droit de propriété et les règles de conduite associées à la préservation de l'environnement. Différents outils de concertation, de sensibilisation ont été évoqués, comme le pôle ressource national des sports nature, chargé entre autres de mettre en relation les acteurs des sports de nature avec les gestionnaires d'espaces protégés et de valoriser les bonnes pratiques sportives en milieu naturel.

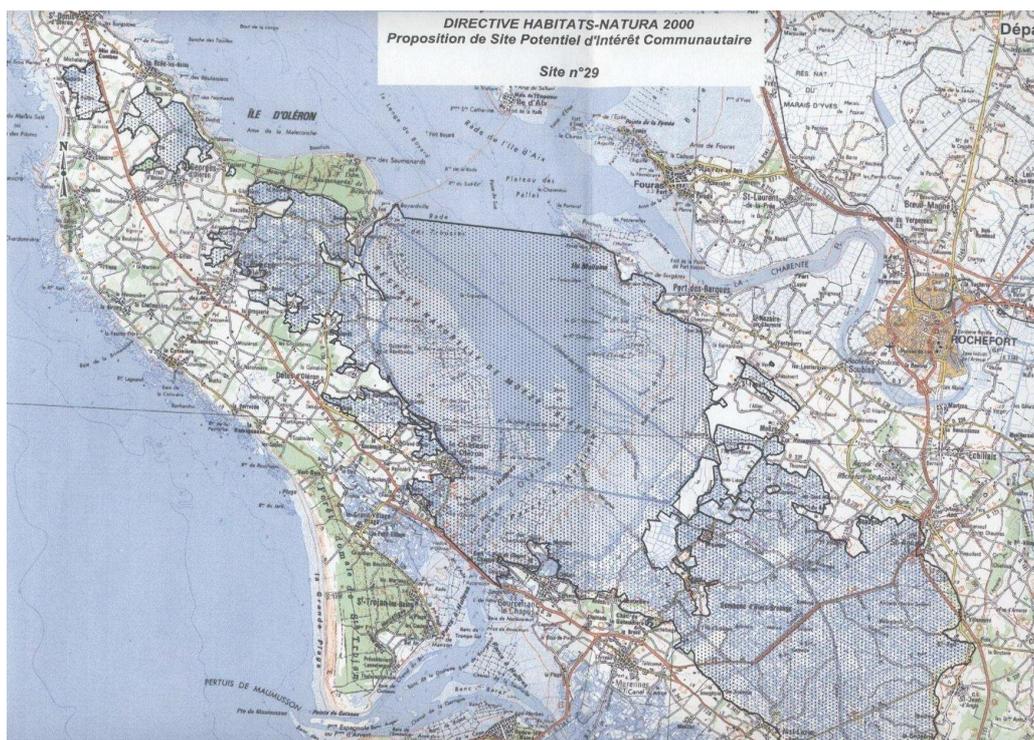
Sur le littoral, où l'on constate une explosion des sports de nature, il existe encore très peu d'expériences de concertation et de participation à la gestion par les acteurs du sport. Une confusion persiste sur le littoral plus qu'ailleurs entre l'espace public ouvert et accessible à tous et l'espace vulnérable devant être préservé. L'information est très lacunaire sur ces points. Il est donc essentiel d'apporter la connaissance aux usagers des espaces naturels et d'agir dès la formation initiale des pratiquants pour les sensibiliser à la prise en compte de leur environnement.

Ensuite, Lluís Xavier Toldrà, conseiller juridique de la Depaña, nous a emmenés en Espagne, sur la Punta de la Mora. Depaña est une association qui gère un espace protégé privé, dans une zone fortement urbanisée à proximité de Tarragona en Catalogne. La gestion de ce site est basée sur la connaissance des activités exercées ainsi que sur le suivi de la biodiversité (importante avec la migration des oiseaux, la présence d'espèces endémiques ou très rares). Les mesures de gestion ont porté, en premier lieu, sur la canalisation des visiteurs, afin de limiter les dégradations du milieu. Sur cet endroit très sauvage, l'aménagement du site et l'ouverture au public permettent d'éviter des impacts négatifs, comme la marginalisation de certaines pratiques. Ensuite, différentes actions ont été menées comme la valorisation et la protection de la biodiversité, la restauration de certains milieux, le développement de l'éducation, du bénévolat et la participation à la gestion du site. Notons qu'il s'agit d'un site privé ; la protection du site a été initiée par le propriétaire des lieux.



Enfin, Francis Meunier, chef du service des espaces protégés à la Ligue pour la protection des oiseaux, nous a présenté les interventions dans la réserve naturelle des terrains du Conservatoire du littoral à Moëze d'Oléron, situé à proximité de l'île d'Oléron, au sud de Rochefort. La réserve couvre 315 hectares de domaine terrestre et de domaine public maritime. C'est un lieu important pour la protection des oiseaux migrateurs. Trois approches ont été présentées. Tout d'abord le cas de la pêche à pied et la réglementation qui est appliquée. Dans cette zone, la pêche à pied est interdite par la loi, mais cette disposition a été longtemps négligée. La présence de l'équipe de gestion de la réserve sur site a conduit progressivement à faire appliquer la réglementation. Celle-ci a été accompagnée par des actions d'information du public (panneaux, livrets pour les visiteurs, pancartes ou flyers glissés sous les essuie-glaces des voitures). Ensuite, l'exemple de la chasse et sa compatibilité avec l'ouverture aux visiteurs a été évoquée. La concertation et la prise en compte des besoins des différentes parties prenantes ont permis d'organiser l'usage écotouristique de la zone. Enfin, les activités sportives : il s'agit d'une démarche assez récente. Le gestionnaire cherche à mettre en place une organisation de l'espace qui offre des lieux de pratiques aux différents usagers sans causer de dérangement supplémentaire sur l'avifaune. Là encore, une approche concertée sera recherchée. Comment travailler avec les acteurs du sport pour améliorer la conscience environnementale parmi les pratiquants ? Comment valoriser la présence de certains sportifs dans la gestion de l'espace naturel (les surfeurs par exemple) ? Faut-il d'abord se concerter pour

mettre en place une réglementation, ou est-ce que la réglementation est un outil pour favoriser la concertation ?



Pierre VALARIE

Je voudrais souligner trois points qui ont animé les échanges lors de cet Atelier.

Un point aux limites du débat : sur l'articulation concertation-réglementation, il me semble important de préciser que la réglementation porte notamment sur l'espace, son affectation et sa limite, alors que la négociation et la concertation portent la plupart du temps sur les pratiques et l'encadrement des pratiques. Une vision angélique consisterait à dire « il faut se concerter avant de réglementer ». En réalité, ce n'est pas la même chose, ce ne sont pas les mêmes acteurs. Cette tension est au cœur des pratiques qui ont été décrites ce matin : concertation interne entre décideurs plutôt qu'avec les usagers, puis concertation externe, qui me paraît être souvent une manière de courir derrière les événements.

Deuxième chose. Il y a quelques années, cette concertation était auréolée du discours sur la citoyenneté. Elle m'est apparue ce matin, dans cet Atelier, de plus en plus comme un moteur de professionnalisation, ou soulignant, en tout cas, le besoin de professionnalité dans les processus en cours. Cela me paraît nouveau.

Troisième question, celle du leadership. Toutes les actions, présentées ce matin comme des opérations réussies, étaient des actions dans lesquelles le leader collectif était identifié. Souvent dans les pratiques de concertation, cette dimension du leadership qu'elle soit technique, qu'elle soit politique, qu'elle soit professionnelle, est oubliée. Par exemple, un surfeur sur la Pointe de Quiberon qui serait en même temps un bon animateur de politique publique, notamment de protection de la dune, m'apparaît, peut-être un peu marginal par rapport aux questions du leadership d'un point de vue théorique, mais d'un point de vue pratique extrêmement parlant.

Dernier point, je pense qu'aujourd'hui en France on parle beaucoup du tourisme, en Espagne aussi. J'insiste sur le fait que somme toute c'est un secteur très peu organisé, qui englobe des réalités complexes. Il serait temps que les chercheurs, comme les acteurs des systèmes d'action, s'interrogent plus précisément sur ce que nous appelons et ce que nous désignons par ce terme un peu générique.

Restitution de la table ronde 3, par Alain Mante

L'atelier sur les îles et l'estran, des espaces sensibles et fréquentés, était animé par Louis Brigand, professeur à l'Institut universitaire européen de la mer.

Trois interventions ont apporté des éclairages différents sur la gestion des milieux insulaires, et sur les outils pouvant être utilisés pour révéler les problèmes liés à la fréquentation du public.

Rappelons que la plupart des écosystèmes insulaires sont des sites fragiles, parfois les derniers refuges pour la faune et la flore littorales dans les endroits qui ont été très urbanisés. Au cours des trente dernières années, avec l'augmentation des activités de loisirs et notamment de plaisance, des usages nouveaux sont apparus et avec eux une augmentation générale de la fréquentation sur les îles, longtemps préservées du tourisme. Les gestionnaires d'espaces naturels insulaires connaissent tous la problématique principale de l'accueil d'un nombre grandissant de visiteurs. Pour appréhender ce paramètre il faut le connaître, pouvoir le qualifier, le quantifier.

La première présentation de Solenn Le Berre était une présentation de son travail de thèse, sur l'élaboration d'une méthodologie de suivi de la fréquentation adaptée aux sites insulaires. Cette méthodologie est expérimentée actuellement sur deux sites pilotes très fréquentés, le parc national de Port Cros en Méditerranée, avec les îles de Port Cros et de Porquerolles et l'archipel de Chausey dans la Manche. C'est une démarche qui s'est effectuée en trois temps, qui est réalisée en association permanente avec les gestionnaires, les propriétaires privés et les acteurs locaux. Elle associe une approche quantitative, une approche qualitative et une approche comportementale.

L'objectif premier est de renseigner des indicateurs de suivi, définis avec le gestionnaire, qui lui permettent de proposer des réponses adaptées aux problèmes de fréquentation. Ce travail est basé sur un partenariat fécond entre le gestionnaire et les chercheurs avec une implication constante et très forte des agents de terrain dans les suivis. Ce travail d'étude a permis aussi une multiplication des contacts entre la structure de gestion et les usagers du site. Le troisième résultat positif, c'est un travail de restitution et d'implication des acteurs locaux, dans un cheminement collectif tout au long de l'observation.

Les échanges avec la salle ont mis en exergue les rôles et compétences croisées des chercheurs et des gestionnaires.

Ensuite Guillemette Rolland nous a présenté l'exemple de l'île aux Oiseaux, située dans le bassin d'Arcachon. Malgré le nom, il n'y a plus que trois espèces nicheuses sur ce site. C'est un exemple qui illustre bien la fragilité des écosystèmes insulaires et les mutations rapides - parfois irréversibles - qui peuvent apparaître avec l'évolution des activités humaines. L'île aux Oiseaux a connu une forte évolution des usages dans le temps. D'une occupation réduite et communautaire du site au milieu du 19ème siècle, liée à l'agriculture, l'île est passée en quelques années à une exploitation intense d'huîtres sur l'estran. Au début du 20ème siècle, les cabanes se sont multipliées perdant progressivement leur caractère

professionnel pour héberger les familles en période estivale ou les chasseurs le reste de l'année.

La singularité du site réside dans l'occupation privée du territoire qui paradoxalement limite la fréquentation.

Le débat qui a suivi a porté sur le développement de nouvelles activités de pleine nature, notamment le kayak, le jet ski, et sur les potentiels conflits d'usage émergeant avec les habitants de l'île.

Après cet exemple de fréquentation humaine sur une île du littoral atlantique, Jean-Michel Culioli, responsable scientifique de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, nous a amené sous la surface de la mer et en Méditerranée pour évoquer l'impact des activités humaines sur le milieu marin. Il nous a présenté les résultats de 20 ans de suivi des peuplements de poissons qui ont été réalisés par des évaluations in situ par comptage et par des suivis de la pêche professionnelle. Le suivi réalisé depuis 1992 sur l'archipel des Lavezzi montre, d'une part qu'il y a une stabilisation des biomasses de poissons sur les zones qui sont en réserve et sur lesquelles il y a une présence effective de gardes et une activité de surveillante très forte. Une présence sur le terrain, active et permanente, est un facteur clef de la réussite de la gestion du site. Deuxième constatation : l'augmentation du rendement des filets pour les pêcheurs de petit métier a permis de montrer l'effet bénéfique de ces réserves pour les activités traditionnelles de pêche. En intervenant pour réguler et interdire certaines activités de pêche de loisir dans les espaces protégés, on peut maintenir l'activité économique de pêche traditionnelle. Jean-Michel a montré aussi l'impact fort de la pêche de loisir sur les sites naturels protégés, notamment sur la réserve des Lavezzi qui, en termes de prélèvements, peut être plus fort que la pêche traditionnelle locale. Cet exemple montre que la réglementation peut permettre le maintien des activités économiques tout en protégeant l'équilibre naturel et les ressources halieutiques, qui par ailleurs sont génératrices de nouvelles activités basées sur la découverte des espaces naturels. Le débat qui a suivi la présentation de Jean-Michel a montré que les suivis scientifiques réalisés par les gestionnaires dans les réserves ont permis de collecter des données et des méthodes de suivi qui maintenant sont utilisées pour comprendre et mesurer des impacts en dehors des réserves.

Pour conclure, on a eu ensuite un débat un peu plus ouvert sur l'ensemble des trois présentations des îles et estrans et des espaces sensibles.

Donc le premier constat, c'est l'évolution de la perception des sites insulaires qui aujourd'hui doit s'appréhender plus seulement sur le milieu terrestre mais aussi sur le milieu marin (ce qui va tout à fait dans le sens des évolutions d'intervention du Conservatoire sur le DPM).

Les trois expériences présentées ont en commun le rapprochement entre des compétences et les besoins d'un gestionnaire et celles de spécialistes et de chercheurs qui travaillent avec les acteurs locaux dans un esprit d'échange et de dialogue permanent, de façon à construire en commun des outils de suivi adaptés aux problématiques des sites. A travers ce travail, il y a un phénomène d'émergence d'une culture commune sur le site qui est bénéfique à l'avenir de la gestion. Les débats fructueux ont porté sur différents

points : le rôle de la concertation et de la communication pour la gestion des sites, la nécessité de faire appel à des professionnels de la communication et de la médiation pour faire émerger une culture commune et responsable à l'ensemble des usagers du site.

Laurent MERMET

Pour introduire cette discussion, je souhaite rappeler les mots d'Emmanuel LOPEZ évoquant l'atelier précédent sur le même thème « public prédateur, public protecteur ». Depuis les années 1990, la situation a beaucoup évolué, nous devons à présent nous interroger sur la nouvelle situation, sur ce qui a changé et jusqu'où elle peut aller.

Charlotte MICHEL
Usages et territoires

Nous avons beaucoup parlé de marges mais non des usages à la marge. Mon interrogation porte sur les usages sauvages, usages instinctifs, usages ne pouvant pas avoir lieu là où il y a le regard de l'autre. Je m'interroge sur ces besoins de sauvage, de découvrir, de s'oublier, d'oublier l'autre, d'oublier la règle. Gérer les espaces naturels signifie qu'on va les regarder, les analyser, les décortiquer, les garder... Peut-on continuer à tolérer ces usages sur des espaces gérés ? Peut-on négocier, se concerter autour de ces usages à la marge ? Sinon où vont-ils se pratiquer ? J'ai en tête notamment, l'exemple de la forêt d'Orléans, où un certain nombre de pratiques sont finalement tolérées par les autorités publiques, préférant les voir s'exprimer dans cette vaste forêt d'Orléans plutôt que dans des cités, où il y aurait forcément plus d'impacts négatifs. Les gardes de l'Office national des forêts se retrouvent donc à gérer des usages motorisés, dangereux, excessifs, face à des jeunes qui disent : « bon quand même là, c'est le seul endroit, où on peut encore le faire ». Ma question est la suivante : est-ce qu'on peut gérer le sauvage, est-ce qu'on peut le négocier ?

Pierre MELINAND
Conseil
du développement
du pays rochefortais

Au cours de l'atelier n° 3, Laurent Mermet a indiqué que la capacité d'accueil n'est pas une variable qui se constate, c'est un choix politique qui se construit. Pourrait-il dans le cadre du débat développer cette idée ? Merci.

Odile MARCEL

Il faut revenir sur la question de l'évolutivité. Il est certain que nos sociétés sont des sociétés historiques donc il y a des changements conséquents, des mutations, sans précédent, c'est le caractère de l'Histoire. Donc les régulations changent, les comportements changent. Alors à propos de cette question du sauvage, on peut se demander si les tensions sociales, qui font que l'être humain a envie de transgresser, restent les mêmes. Il est possible que toutes les sociétés aient besoin d'espaces d'altérité pour la part d'irrationnel que nous avons en nous, mais la relation entre l'homme et la terre fait que les espaces pionniers se résorbent, en particulier dans nos espaces hyper socialisés. En fait le seuil de contrôle augmente et nous ne souhaitons pas qu'il y ait des lieux pour la violence puisque nous pensons que nous sommes des sociétés qui peuvent tout de même trouver des issues aux conflits et que le besoin de cogner sur

les autres ne fait pas partie de la nature humaine. Si on cogne sur les autres, c'est qu'il y a un problème et ce problème peut être résolu. Donc en effet la question du sauvage demeure. Je vois deux possibilités : Soit on va vers plus de civilisation où on doit être capable d'intégrer de plus en plus de contraintes et on va donc vers plus de paix et plus de connaissance de la règle. Soit l'être humain reste très irrationnel, comporte des capacités de noirceur et à ce moment là la civilisation est au fond un processus de censure qui implique des débordements réguliers parce que l'homme n'a pas envie de se civiliser.

Cette balance repose sur des hypothèses des plus radicales sur l'essence de l'homme et sur la capacité qu'il a d'être dans une société. Mais revenons à la question qui nous préoccupe et notons l'évolution dans la gestion des terrains du Conservatoire : alors que certains avaient l'air d'être comme le lieu du sauvage, les sites deviennent finalement des espaces publics contingentés, gérés, des espaces finalement socialisés et évidemment, entre chien et loup, on peut encore un peu transgresser. Partout, il est possible de transgresser, c'est une question de lieu et d'heure.

Emmanuel LOPEZ

Les interventions de Charlotte et d'Odile m'amènent à dire que parmi les usages à la marge, il y en a un sur lequel, je souhaite parler en temps que directeur du Conservatoire. Un usage sur lequel nous n'avons pas de discours actuellement, sur lequel nous n'avons pas d'action pour l'instant par ce qu'au fond on ne sait pas comment prendre le problème. Je l'ai constaté en quelques années, les échanges sexuels hors normes se développent sur les terrains du Conservatoire. C'est une pratique qui se développe, qui devient importante, qui entre en contradiction parfois violente avec tout notre discours et tout ce que nous faisons sur les terrains : ouverture raisonnée du public, la protection du paysage, la protection du milieu naturel. Cela s'exprime par une transformation du terrain, voire par une sorte de ghettoïsation et un refus parfois très agressif de fréquentation d'autres catégories de population. Je l'ai moi-même vécu récemment avec mes enfants. Donc il y a un vrai problème. Et j'ai constaté récemment en allant en Corse, que des terrains du Conservatoire – et notamment les plus « sauvages » font l'objet de guides précis qui sont vendus dans toute l'Europe et qui sont précisément indiqués comme lieux d'échanges, et lieux de rencontre, avec une espèce de transformation dans ces lieux sauvages. Aujourd'hui, nous ne savons pas comment prendre le problème, peut-être de crainte d'apparaître moralisateurs, mais devant un usage qui entre en contradiction – je n'évoque pas là l'aspect moral – j'évoque simplement la contradiction de fait par rapport à la philosophie d'aménagement des terrains. Il y a une contradiction, que nous n'accepterions pas de n'importe quel autre usage. Actuellement, c'est tout ce que je peux dire, nous sommes un peu paralysés. Merci Charlotte de m'amener à évoquer cet aspect là.

Olaf HOLM

Je voudrai rappeler l'exemple de la Punta de la Mora, en Espagne. Lluís Toldra expliquait la démarche adoptée pour limiter les pratiques sauvages dans les criques : ouvrir les sites, avoir plus de fréquentation pour ne pas marginaliser les pratiques.

Laurent MERMET

Tous ces échanges soulignent l'importance de dimensions éthiques, sociales, esthétiques et traduisent une pratique très humaine de la gestion de ces espaces.

La question m'a été posée de la notion de la capacité de charge qui est venue à de nombreuses reprises dans les différents ateliers. Si on l'entend uniquement en termes techniques, cette notion de capacité de charge reviendrait à dire : « montrez nous que vous avez un critère objectif plafond sur la fréquentation, et à ce moment là on acceptera de réguler ». Mais en tout petit, en bas de la page, il est écrit « il est impossible de montrer objectivement quel est le plafond exact, scientifique de régulation ». Et on voit bien, avec des propos comme ceux que vous tenez, qu'il y a aussi une dimension éthique, esthétique. Ce que je voulais dire, je peux l'illustrer tout à fait concrètement. En ce qui concerne la pêche à pied, on peut continuer indéfiniment à racler des rochers complètement ou à moitié stérilisés, dans l'espoir de trouver un bigorneau minuscule en une journée de pêche à pied, et on peut très bien accepter cette capacité de charge, si tout le monde est d'accord pour aller racler des rochers à la recherche de bigorneaux minuscules ! Si quelques uns s'y opposent, le nouveau projet à construire devient un projet politique. Et donc la notion de capacité de charge est utilisée dans une rhétorique anti-environnementale en la caricaturant comme un critère purement technocratique pour refuser toute forme de régulation dans la défense de certains intérêts. Les débats dans cette enceinte montrent que la prise de conscience est tout à fait nette : la régulation est une réalité concrète, elle est un projet politique viable et les pratiques sont en train d'évoluer là-dessus. Nous sommes aujourd'hui en mesure, dans certains lieux et peut-être demain dans beaucoup d'autres lieux, de construire des capacités de charge qui nous conviennent. De les déterminer ; c'est-à-dire, ni les choisir arbitrairement ni se laisser imposer par une simple mesure, ça veut dire construire et assumer. Voilà donc le propos que j'avais sur cette capacité de charge.

Nicolas GIRARDIN

Juste un mot pour peut-être conclure ce qui a été dit avant. Je pense qu'il vaut mieux parler de pratiquants marginaux que de pratiques sauvages, car ces pratiquants peuvent se trouver dans n'importe quel type d'activité. Il peut y avoir un plaisancier sauvage, un plongeur sauvage, un pêcheur sauvage, et du coup on incrimine la responsabilité à un pratiquant et non pas à une masse diffuse qui justement réfute la responsabilité.

La deuxième chose qui me paraît importante, c'est qu'un des problèmes auquel on est confronté aujourd'hui, c'est moins celui de problèmes marginaux qui sont fortement contradictoires et bien identifiés, mais plutôt la répétition de gestes ou d'un mode de consommation du territoire qui est le fait du grand nombre et qui est très difficile à cerner et à accepter. Et s'agissant de la capacité de charge, je pense que pendant longtemps, puisqu'on était dans une approche essentiellement naturaliste, on a prétendu apporter la réponse. Et on s'est attaché à définir la capacité de charge de l'environnement. Et aujourd'hui on en voit la limite, parce qu'en général pour s'aider dans ce travail, on essaie de trouver des

indicateurs qui peuvent réagir sous la pression de la fréquentation et donner des indications quant à la capacité de charge qu'ils sont susceptibles de supporter. En général, ils réagissent trop tard, le temps de latence est tel que quand la réponse est apportée, la charge est largement dépassée. Par contre, il y a un certain nombre de domaines, où l'expérience montre que données peuvent être très précises. En matière de sécurité, en matière sanitaire, par exemple. La capacité de charge du territoire peut très favorablement être abordée par ces biais là, parce qu'elle met en jeu la responsabilité d'un certain nombre d'autorités. Lorsqu'on est, je pense à Port Cros, confronté à une fréquentation excédentaire, immanquablement la capacité de charge peut s'évaluer à travers le risque d'incendie. On peut aussi l'évaluer à travers les quantités d'eau et le traitement des déchets. On peut l'évaluer sur les surfaces de plages en se disant que le jour où les gens vont devoir bronzer debout parce qu'ils sont trop nombreux, il y aura un problème. Et je pense que ces capacités techniques, ces capacités d'infrastructures et de moyens, abondent une réflexion et elles peuvent conforter la réflexion et l'approche purement naturaliste.

Une personne dans la salle

Oui une réaction par rapport aux pratiques ou aux pratiquants marginaux. En 1995, le Préfet de l'Hérault nous mobilise sur un problème de pêcheurs clandestins en bouteille sur les palourdes. Suivent de gros discours de tous les pêcheurs professionnels qui désignent des populations maghrébines de Sète et des alentours comme étant les prédateurs. Ils répandent l'idée qu'il faut absolument plus de contrôles, qu'il faut renforcer « la fermeté des magistrats pour défendre la tradition et la normalité. Cher Monsieur, nous payons nous des taxes sur notre activité, eux non ». Or il s'avère que 65 % des pêcheurs clandestins étaient des pêcheurs officiels. Parce qu'il faut bien gagner sa vie et que dans le tas, je crois, sur 185 contraventions, 2 concernaient des jeunes français, d'origine maghrébine. Donc, le marginal n'est pas toujours ce que l'on croit ni ce que l'on en dit. Et donc je ferai une grande différence les pratiques que l'on entretient dans la marginalisation et le caractère véritablement marginal des pratiques.

Deuxième exemple très rapide et pour répondre à ce que vous disiez sur les pratiques marginales. Habitant la Grande Motte, près d'un territoire du Conservatoire qui est effectivement un haut lieu de rencontres homosexuelles de Montpellier, je suis extrêmement étonné des capacités d'autocontrôle de cette communauté sur le territoire. Y compris d'ailleurs, quand on en discute avec eux, sur leur souci écologique de l'espace et de ses usages, que je ne classerais pas pour ma part comme marginaux, mais cela relève d'un autre débat.

Guillemette ROLLAND

Deux points. En ce qui concerne les occupations dites sauvages, je crois qu'il y a une chose dont doit s'assurer le Conservatoire, mais aussi tous les propriétaires ou gestionnaires d'espaces protégés. C'est d'être capable d'appliquer la réglementation qu'on met en place. D'abord la jurisprudence nous le dit, le juge commence à nous le dire. Cela implique de trouver les partenaires nécessaires, en particulier les collectivités qui nous aident énormément dans la

gestion des espaces, mais aussi les professionnels comme l'Office national des forêts. Le deuxième point concerne la répartition des personnes et des usages dans le temps sur une journée ou sur les saisons, je crois qu'il ne faut pas l'oublier, tout le monde n'est pas là en même temps. Ca avait été noté dans la première approche de l'étude de fréquentation. Il y a de ce fait une nécessité de s'intégrer dans une notion d'aménagement du territoire. Le travail, notamment dans le cadre des PLU, est très important. Nous ne pouvons pas supporter, sur des terrains du Conservatoire ou des réserves naturelles, toutes sortes d'activités, c'est une évidence. La question de la motorisation pour moi est peut être le problème le plus médiatique aujourd'hui, mais il n'est pas le seul. Il existe des problèmes de balades équestres, de balades à vélo, de compétitions sportives. Une des discussions que nous avons mise en place avec certaines collectivités, notamment autour du bassin d'Arcachon, c'est de réfléchir à terme à ce que les collectivités, dans le cadre des PLU, réservent des espaces de nature pour des activités sportives ou de loisirs, qui soient susceptibles d'être organisées en dehors des terrains du Conservatoire. Ca va nécessiter un gros travail, parce que l'espace est rare est cher.

Une personne dans la salle

Je voudrais revenir sur le problème de la capacité de charge. Je retiendrai de l'atelier, cette notion du passage. Je ne vois pourquoi un jet-ski ou un 4x4 ou autre, à partir du moment où il est dans le cadre des réglementations autorisées par la collectivité ne peut pas accéder à quelque chose. En quoi dérange-t-il l'organisation de l'espace et des autres utilisateurs ? Nous sommes partis effectivement, comme l'a rappelé quelqu'un, d'une capacité de charge naturelle par rapport à l'environnement alors que la réalité de la capacité de charge, c'est ce que politiquement nous souhaitons faire sur cet espace, par rapport à des équilibres naturels, sociaux et économiques. En fait, c'est une notion toute bête de développement durable, et c'est une dimension politique qui appartient au gestionnaire du site - j'entends celui qui a la responsabilité collective de l'espace en tant que tel, pas simplement celui qui en gère administrativement et écologiquement les différents effets ou les contraintes. Ce gestionnaire doit mettre en place et définir par rapport à cette recherche d'équilibre ce qui est possible ou pas suivant différents usages.

Philippe ANTOINE, SCI de Chausey

Je voudrais apporter un témoignage qui concerne l'estran. C'est la nécessité d'adopter des démarches de concertation pour arriver à un compromis. Par exemple sur l'archipel des îles Chausey, il y a un certain nombre d'exploitations de conchyliculture et de mytiliculture. Les scientifiques ont dit : attention ça peut avoir une incidence sur l'équilibre biologique, sur la végétation sous-marine, il faut donc stopper l'extension de ces cultures en attendant d'avoir le résultat de leur impact sur l'environnement. Les exploitants de leur côté, dans la logique juridique qui est la leur, ont demandé à l'Institut scientifique qui suit ces cultures, Ifremer, s'ils pouvaient poursuivre la production ; et ils ont eu les autorisations. Quand je dis, nécessité de concertation et de compromis, c'est parce qu'aujourd'hui il n'y a aucune concertation : chacun est dans sa logique, la pêche est dans

sa logique, le tourisme est dans sa logique, et si on n'arrive pas à avoir cette concertation et des compromis, et bien on sera comme les trains, on ne se rencontrera pas, à aucun moment. Une des difficultés rencontrées sur l'archipel des îles Chausey, comme sûrement dans beaucoup d'autres sites, c'est effectivement d'établir une concertation pour trouver un équilibre entre développement économique et nécessaire protection du site.

**Une personne
dans la salle**

A nouveau sur la capacité de charge. C'est vrai que c'est une décision, voire un objectif politique au sens noble du terme. Mais les textes réglementaires la considèrent comme une capacité technique d'un territoire à accueillir quelque chose. Cette capacité technique n'est pas toujours pertinente. Prenons deux exemples : Belle-Île et l'île d'Yeu, à peu près la même population, mais des territoires complètement différents. Sur Yeu, ils sont reliés sur le continent en matière d'eau potable par un pipe-line, à Belle-Île il n'y en a pas. On dit que la capacité d'accueil à Belle-Île est déterminée par la disponibilité d'eau potable mais certains préféreraient simplement mettre une canalisation. Alors, cette capacité de charge n'est pas un problème technique mais politique.

Jean DESAULNIER
Parc marin du Saguenay-
Saint-Laurent

Je pense, qu'en tant que gestionnaires de sites protégés, il faut vraiment assumer un leadership très fort au niveau de la conservation. C'est notre rôle. Il y a des activités qui sont compatibles avec des aires protégées, d'autres qui ne le sont pas. On doit faire une distinction entre ces activités pour vraiment bien gérer et assumer notre rôle. On doit avoir une vision de ce que devraient être nos aires protégées dans 5 ans, mais dans 15 ans et dans 20 ans aussi. Que voulons-nous transmettre à nos enfants et aux autres générations ?

Laurent MERMET

Nous garderons cela comme mot de la fin des débats, en vous remerciant pour cette intervention. Merci beaucoup pour tous les éléments de discussion. Avant de conclure, je voudrais féliciter l'équipe du Conservatoire et notamment Violaine Allais pour les conditions de discussion, la manière dont elle a organisé les échanges, et puis la remercier pour l'occasion qui m'est donnée mais qui nous est donnée à tous d'entendre toutes ces expériences qui remontent et qui se discutent.

Conclusion de l'Atelier

« Littoral convoité : entre accès et excès »

18 mai 2006, Rochefort

**par Laurent MERMET, Conseiller scientifique
du Conservatoire du littoral**

Pour exposer les conclusions construites à partir des interventions et discussions de ces deux jours d'Atelier, Laurent Mermet nous propose de partir d'un document utilisé dans un cours de prospective pour les étudiants de l'ENGREF, rapport élaboré par l'association Espace 2050, sensé permettre l'acquisition d'espaces naturels en dehors du littoral. Dans ce rapport, on peut noter à quelques pages d'intervalle deux affirmations contradictoires : « il y a bien assez d'espaces protégés dans notre pays » et « parmi les conflits à prévoir à l'avenir, il y aura les conflits suscités par trop de gens souhaitant accéder aux espaces naturels ». Au delà de ce clin d'œil méthodologique et du parallèle constitué par Espace 2050 et le Conservatoire du littoral, cette contradiction nous renvoie à une tension au milieu de laquelle nous vivons, celle de l'énorme demande sociale et de ces espaces à protéger.

Au cours des deux jours d'Atelier, a été posée la question « Mais qu'entendez-vous par gérer la fréquentation? ». Le mot gérer veut en effet dire des choses différentes et très contradictoires entre elles :

- Gérer veut d'abord dire subir et se débrouiller. Quand on a un ami qui est dans les ennuis, et qu'on lui demande « Comment ça va ? », il nous répond « je gère ! ». Le problème de la fréquentation possède bien cette dimension ; ce n'est pas le Conservatoire du littoral qui décide que les gens vont se ruer sur les plages et les espaces naturels, donc « il gère ».

- Deuxième signification, contradictoire avec la précédente, gérer c'est maîtriser. « Je gère » signifie « je suis à la manœuvre, je maîtrise, j'organise » d'où une ambiguïté très bien sentie hier dans la discussion. Veut-on dire que « nous gérons » ou que « nous gérons » ?

- Troisième dimension importante dans le mot gestion, celle de délégation. Gérer c'est gérer sur mandat, pour le compte de quelqu'un d'autre et donc pour un tiers, par délégation. Cette question de la fréquentation renvoie à la question « Pour qui gère-t-on ? », question que nous n'avons pas complètement traitée au cours de ces deux jours de discussion. Hier, nous l'avons abordée sous le terme des coûts « Qui doit payer ? A qui vont les bénéfices ? ».

Le Conservatoire gère, c'est-à-dire : 1- il subit, 2- il est proactif et essaie de maîtriser, 3- il travaille pour quelqu'un d'autre mais

curieusement le mandat de gestion n'est pas clairement défini et nous ne savons pas qui sont les actionnaires...

Dans les conclusions des tables-rondes, de nombreux parallèles peuvent être décelés.

D'habitude dans les débats entre chercheurs ou entre chercheurs et gestionnaires sur la protection de la nature, la gestion de l'espace et des milieux, le débat qui prévaut est celui du rejet d'un premier modèle. Ce modèle consiste à dire que « la conservation de la nature ce sont des gens extérieurs au milieu, qui réglementent, qui répriment, au nom de critères scientifiques et qui essaient d'imposer à la société des critères techniques de capacité de charge, au nom d'intérêts étrangers à ceux des populations et de la société ».

A la place de cela, le modèle qui est le plus souvent proposé consiste à discuter tous ensemble pour construire les règles :

Au lieu de la répression, il faudrait de la sensibilisation,

Au lieu d'avoir un gestionnaire, il faudrait un collectif de gestion (décliné à tous les niveaux du plus théorique au plus pratique),

Au lieu des connaissances savantes, il faudrait des connaissances locales et populaires,

Au lieu d'avoir des technocrates environnementalistes (un pléonasme pour beaucoup?), il faudrait des acteurs locaux – agricoles en particulier,

Au lieu de se poser la question de « jusqu'où pouvons-nous aller dans les usages, les prélèvements ? », il faudrait faire confiance aux acteurs pour se débrouiller et ne pas intervenir.

Le débat est structuré de la façon suivante : arrêtons le modèle 1 et passons au modèle 2.

Or les discussions de cet atelier montrent que cette opposition explose littéralement, quand on l'examine à la lumière des cas et des réflexions.

Cette explosion est extrêmement concrète. Elle se traduit par tous ces éléments retrouvés en parallèle dans les tables-rondes et leurs rapports.

Cette opposition explose, non pas pour s'autodétruire et tomber en fragments mais pour faire place à une autre logique, celle de la protection comme projet. Le « réglementaire » et le « communautaire » ont tous les deux leur place, leur nécessité propre, (au lieu d'être antinomiques) et ils s'intègrent en plus dans une logique plus décisive : la logique de projet.

Elle est caractérisée par les éléments suivants (où l'on retrouve tous les mots clefs des tables-rondes).

1. Un projet est actif. Si le projet fonctionne, c'est grâce aux personnes sur le terrain, au leadership d'un acteur spécialiste de la conservation et de la gestion des espaces naturels, qui permet une dynamique de projet et une démarche active. Dans les discussions et les retours d'expériences de ces deux jours, nous pouvons noter une professionnalisation très sensible des types de projet.

2. Un projet consiste à mobiliser. Agir dans le modèle de l'action par projet, c'est agir sans savoir exactement au début combien de moyens et combien de personnes seront mobilisés. Une action par

projet doit elle même construire le réseau de mobilisation qui lui permet de fonctionner. Là encore, on retrouve beaucoup de thèmes ressortis dans les ateliers : mobiliser, c'est informer activement sur ce que l'on fait pour donner envie et diminuer les résistances à l'action, c'est investir de l'énergie pour susciter de l'adhésion, à la fois de la part du public, de la part des professionnels, des partenaires institutionnels. L'effort de mobilisation et d'amointrissement des résistances est précisément une des caractéristiques de l'action et de la gestion par projet. Si l'on cherche des références à ce sujet, elles se trouvent plus au niveau de la théorie des *stakeholders* en gestion que de celles de la création des collectifs auto-organisés sur la nature.

3. Un projet se refuse à séparer trop nettement les différentes dimensions d'un problème. Quand on gère un projet, on ne peut écarter la dimension juridique ou ressources humaines, par exemple, simplement en le décrétant. Gérer un projet, c'est assumer les différentes dimensions du problème et la manière dont elles peuvent se combiner. Dans les cas qui ont été présentés ce matin, nous pouvons voir l'avancement depuis les dernières années dans les manières de combiner les données scientifiques, la mobilisation de l'argent, la mobilisation des cadres réglementaires et des moyens organisationnels, la professionnalisation, etc.

Nous sommes bien dans une approche par projet quand on avance dans la capacité à nouer ensemble toutes les dimensions. Dès lors, on ne peut plus opposer les connaissances savantes et les connaissances populaires (les exemples d'observatoires présentés dans les ateliers nous l'ont montré), ni opposer les acteurs mobilisés et le gestionnaire.

4. Gérer par projet, c'est remettre à un peu plus tard la question de l'intégration complète du projet dans le tissu socio-politico-économique local. Une des caractéristiques, à la fois force et limite de l'action par projet, c'est qu'il faut d'abord faire réussir le projet. L'inscription du projet se complétera plus tard.

Dans une logique de projet, on refuse de croire qu'il existe des solutions universelles ou générales. Un projet d'entreprise ne peut jamais réussir sur une formule générale. Dans toute entreprise, il s'agit de trouver une solution unique à une opportunité unique, qu'il fallait identifier. Dans le traitement des sites naturels, il y a un langage relativement général et partageable qui se dégage, mais ce qu'il traduit est différent pour chacune des situations, à tous les niveaux. Le point reporté de l'écologie du projet est la manière dont il va s'inscrire dans les territoires plus larges. Cette question est sortie très fortement dans l'atelier : Comment le projet s'inscrit dans le cadre plus large d'une organisation, d'un milieu ou d'une époque (car la logique de projet se déploie dans le temps) ?

Les tables-rondes nous montrent que nous ne sommes plus dans l'opposition caricaturale entre le « réglementaire » et le « communautaire ». Nous sommes dans un monde de projets, tous les intervenants nous l'ont montré.

Je voudrais aussi souligner un autre point frappant dans les cas présentés lors de l'atelier. Que fait-on quand des sites naturels deviennent les sites organisateurs d'un espace public, d'un territoire public ?

Il y a 30 ans, le Conservatoire du littoral achetait les espaces vides entre les centres d'urbanisation. 30 ans plus tard, ces terrains sont devenus les plaques tournantes d'un espace public, d'un espace touristique, d'un espace de vie. Il y a là peut-être une singularité des espaces littoraux, proches de ce point de vue d'espaces naturels péri-urbains.

La protection du littoral connaît encore d'autres particularités fortes, notamment l'institution d'un organisme spécifique. Sur le littoral, la prise en charge des projets bénéficie de conditions qui ne sont pas réunies (ou pas encore réunies) dans beaucoup d'autres parties des territoires.

Le Conservatoire du littoral ne peut occulter sa responsabilité, celle de la manière dont il entre en relation avec les autres acteurs environnementaux qui essaient aussi de porter des projets.

Le Conservatoire doit répondre à la question du leadership qui lui est posée. La solution catastrophique (et pourtant, la tentation existe) serait l'arrogance ; la solution la plus intéressante serait de créer les bonnes conditions de discussions, entre des forums comme celui-ci - où la réalisation concrète de la gestion d'espaces naturels comme projet est très avancée - avec d'autres enceintes, d'autres espaces, d'autres enjeux écologiques - où elle est contre-battue par un mouvement de résistance anti-environnementale, aujourd'hui très fort.

Merci beaucoup de nous avoir montré toute cette réalité.
